

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2273

20 novembre 2009

SOMMAIRE

Alcove Europe One S.à r.l.	109097	JER Bishopsgate S.à.r.l.	109096
Alcove Holdings Europe S.à r.l.	109099	JER Bishopsgate S.à.r.l.	109098
Alternative Travail Temporaire	109103	Luxfinco S.à r.l.	109096
Altra Investments P.l. Sàrl	109098	Luxrealis S.A.	109101
Andreosso S.A.	109103	Mac Guff Luxembourg	109096
Anfinanz Holding S.A.	109097	Mac Guff Luxembourg	109096
Aria Invest S.A.	109099	Marrow S.A.	109097
Banca Antoniana Popolare Veneta Luxem- bourg Branch	109087	Mars Propco 4 S.à r.l.	109099
Banca Monte dei Paschi di Siena S.p.A., Succursale de Luxembourg	109087	Mars Propco 5 S.à r.l.	109099
Banca Monte dei Paschi di Siena S.p.A., Succursale de Luxembourg	109095	Mars Propco 7 S.à r.l.	109096
Bercam International S.A.	109095	Moto Shop Distribution S.A.	109101
Borletti Group 2 S.à r.l.	109095	Moto Shop Distribution S.A.	109101
Callaway Invest S.A.	109104	Moto Shop Distribution S.A.	109101
Cambodia-Laos Development Fund S.C.A., SICAV-SIF	109058	Mugo, s.à r.l.	109104
Carmel Capital IV Sàrl	109100	Nordic European Investments S.A.	109100
CCI S.à r.l.	109101	Phimac Finances S.A.	109104
Cegelec SA	109104	P.K. Diffusion s.à.r.l.	109099
Euro Global Select SICAV	109097	PLF Europe S.A.	109100
Flèches S.A.	109103	Schemann BusinessAdventure	109103
GT Holding SA	109098	Solver S.A.	109100
Herbrich Luxembourg S.A.	109098	Steffens S.à r.l.	109102
Herbrich Luxembourg S.A.	109098	Stodiek Beteiligung II S.à r.l.	109102
Hosei Gijuku Luxembourg S.A.	109103	Stodiek Beteiligung I S.à r.l.	109102
Isometall Distribution S.A.	109102	Taro S.A.	109087
Janus Technologies S. à r.l.	109096	Toitures Schroeder Cony S.à r.l.	109098
		Trameco	109101
		Vahina	109104

Cambodia-Laos Development Fund S.C.A., SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 149.077.

In the year two thousand and nine, on the twenty-first day of October,
Before the undersigned Maître Roger ARRENSDORFF, Notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

CLDF Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and under the process of registration with the Registre du Commerce et des Sociétés of Luxembourg (the "General Partner"),

here represented by Cecile Rechstein, lawyer, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 28 September 2009,

which initialed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

and

Aureos Capital Limited, a private company limited by shares incorporated in the Republic of Mauritius, having its registered office at Les Cascades Building, Edith Cavell Street, Port Louis, Republic of Mauritius, registered with the Mauritius Registrar of Companies under number 26824/6627,

here represented by Cecile Rechstein, lawyer, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 2 October 2009,

which initialed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Aureos Capital Limited is a mere subscriber of Participating Shares and will not be considered as a founding shareholder.

Such appearing parties, acting in their here above stated capacities, have required the officiating Notary to enact the deed of incorporation of a Luxembourg limited partnership by shares (société en commandite par actions) with variable capital, qualifying as a société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé (SICAV-SIF), which they declare organized among themselves and the articles of incorporation of which shall be as follows:

ARTICLES OF INCORPORATION

Preliminary chapter - Definitions

"1915 Law"	The Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time.
"2007 Law"	The Luxembourg law dated 13 February 2007 governing specialized investment funds, as amended from time to time.
"Administrative Agent"	Any administrative agent appointed by the Company from time to time.
"Articles"	The articles of incorporation of the Company.
"Board"	The board of managers of the General Partner.
"Business Day"	A day on which commercial banks are generally opened for business in the City of New York, New York (USA), Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and Singapore City, Singapore, unless otherwise stated.
"Capital Call Notice"	A notice issued by the General Partner on behalf of the Company to each Limited Shareholder, requesting the payment of the amount specified therein to be contributed to the Company by way of subscription for Investor Shares.
"Capital Contributions"	In respect of each Limited Shareholder, the amount of cash contributed to the Company by such Limited Shareholder by way of subscription for Investor Shares at the Issue Price.
"Carried Interest"	The distribution right of the holders of Participating Shares, after the aggregate Capital Contributions of Limited Shareholders are returned to the Limited Shareholders, and after the payment of the Preferred Return to the Limited Shareholders, as specified in the Placement Memorandum.
"Class" or "Classes"	A class of Shares issued by the Company.
"Closing"	The date (or dates) determined by the General Partner on or prior to which subscription agreements have to be received and accepted by the General Partner.

"Commitment"	The total investment which each Limited Shareholder has irrevocably agreed to make in the Company, which will be called by the General Partner from time to time. A Commitment will become a fully funded Commitment when it has been drawn down and the relevant amounts paid in full.
"Company"	Cambodia-Laos Development Fund S.C.A., SICAV-SIF.
"Defaulting Limited Shareholder"	Limited Shareholder that is in default of payment, as further described in the Placement Memorandum.
"Depositary"	Any depositary appointed by the Company from time to time.
"Eligible Investor"	Limited Shareholders that are Institutional Investors, Professional Investors and/or Well Informed Investors within the meaning of article 2 of the 2007 Law.
"Equalization Interest"	An equalization subscription commission which shall correspond to an interest that is applied to the price of Investor Shares subscribed after the Initial Closing Date, as further described in the Placement Memorandum.
"Final Closing Date"	The date which is twelve (12) months after the Initial Closing Date (or if such date is not a Business Day, the next Business Day).
"General Partner"	CLDF Management S. à r.l., the unlimited shareholder (associé gérant commandité) of the Company, a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg acting as the general partner and responsible for the management of the Company.
"General Partner Share"	The management share held by the General Partner in a capacity as associé-gérant commandité of the Company.
"Initial Closing Date"	The last Business Day of the Initial Offering Period, but no later than 30 November 2009.
"Initial Limited Shareholders"	Limited Shareholders whose Commitments have been accepted with respect to the Initial Closing Date.
"Initial Offering Period"	The period during which investors are permitted to commit to subscribe for Investor Shares, starting from September 29 th , 2009 until a committed amount of ten million US Dollars (USD 10,000,000.-) is reached.
"Institutional Investor"	Limited Shareholder who qualifies as an institutional investor within the meaning of article 2 of the 2007 Law and the guidelines or recommendations issued by the Luxembourg regulatory authority from time to time.
"Investment Advisor"	Any Investment Advisor appointed by the Company from time to time.
"Investor Shares"	Any Class of Shares issued by the Company except the General Partner Share and the Participating Shares.
"Limited Shareholders"	Holders of Investor Shares or Participating Shares, provided that upon assignment of the Investor Shares or Participating Shares of any Limited Shareholder, an assignee of such Limited Shareholder which has been admitted as a substituted Limited Shareholder shall be a Limited Shareholder in place and stead of its assignor to the extent of the Investor Shares or Participating Shares so assigned.
"Majority in Interest of Limited Shareholders"	Limited Shareholders, other than Affiliates (as such term is defined in the Placement Memorandum) of the General Partner, EMI (as such term is defined in the Placement Memorandum) and their Affiliates, holding more than fifty per cent (50%) of the aggregate Commitments then entitled to vote in the Company as determined on the basis of the subscribed share capital.
"Management Fee"	The service fee paid to the General Partner or its designee in consideration for the management services performed for the benefit of the Company, as specified in section "Costs, Fees and Expenses" of the Placement Memorandum.
"Net Asset Value" or "NAV"	The net asset value of the Company, each Class and each Share as determined pursuant to section "Determination of the Net Asset Value" of the Placement Memorandum.
"Participating Shares"	A special Class of Shares issued by the Company entitling the holders thereof to receive a performance distribution (being the Carried Interest).
"Placement Memorandum"	The placement memorandum of the Company, as amended from time to time.
"Preferred Return"	A priority right to distribution calculated as an internal rate of return, compounded annually as specified in section "Distributions" of the Placement Memorandum for the relevant Class(es) of Shares.

"Professional Investor"	An investor who qualifies as professional investor under Annex II of Directive 2004/39/EC on investment services and regulated markets as amended.
"Prohibited Person"	Any person, firm or corporate body: Who is not a Eligible Investor; or If in the opinion of the General Partner such holding may be detrimental to the Company; or If it may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg or foreign; or If as a result thereof the Company may become exposed to tax disadvantages or other financial disadvantages that it would not have otherwise incurred, or If such person is a US Person.
"Reference Currency"	US Dollar for the Company or the currency in which each Class is denominated.
"Shares"	Shares issued in any Classes.
"Shareholder"	A holder of a Share of the Company.
"Subsequent Closings"	A Closing which occurs after the Initial Closing Date and prior to the Final Closing Date.
"Super Majority in Interest of Limited Shareholders"	Limited Shareholders, other than Affiliates (as such term is defined in the Placement Memorandum) of the General Partner, EMI (as such term is defined in the Placement Memorandum) and their Affiliates, holding more than two thirds (2/3) of the aggregate Commitments then entitled to vote in the Company as determined on the basis of the subscribed share capital.
"Technical Advisor"	Any technical advisor appointed by the Company from time to time.
"US Dollar" or "USD" or "US\$"	The lawful currency of the United States of America.
"US Person"	Any resident or person with the nationality of the United States or one of their territories or possessions or regions under their jurisdiction, or any other company, association or entity incorporated under or governed by the laws of the United States or any person falling within the definition of "US Person" under such laws.
Valuation Day	Any banking day in Luxembourg which is designated by the General Partner as being a day by reference to which the assets of the Company shall be valued.
"Well-informed Investors"	Investors who (i) adhere in writing to the status of well-informed investors and (ii) either invest a minimum of EUR 125,000 in the Company or benefit from a certificate delivered by a credit institution within the meaning of Directive 2006/48/CE, another investment company within the meaning of Directive 2004/39/CE or a management company within the meaning of Directive 2001/107/EC stating that they are experienced enough to appreciate in an adequate manner an investment in a specialized investment fund.

Chapter I - Form, Name, Term, Object, Registered office

Art. 1. Name and Form.

1.1 There exists among the existing shareholders and those who may become owners of shares in the future, a company in the form of a limited partnership by shares (société en commandite par actions) with variable capital qualifying as a société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé under the name of "Cambodia-Laos Development Fund S.C.A., SICAV-SIF" (hereinafter the "Company").

1.2 The Company shall be governed by the 2007 Law and the 1915 Law.

Art. 2. Term. The Company is established for a period of eight (8) years. It shall be terminated eight (8) years from the Initial Closing Date, unless extended twice in increments of up to one (1) year each, with the consent of a two thirds (2/3) of the votes cast of the Limited Shareholders representing at least a quorum of 50% of the share capital and of the General Partner.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is to invest funds available to it in securities of all kinds, undertakings for collective investment as well as any other permissible assets, with a view of spreading investment risks and enabling its Shareholders to benefit from the results of the management thereof.

3.2 The Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfillment and development of its purpose to the largest extent permitted by the 2007 Law and may, in particular:

(i) Make investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company or other intermediary vehicles;

(ii) Borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, and other debt or equity instruments;

(iii) Advance, lend or deposit money or give credit to companies and undertakings;

(iv) Enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the assets (present or future) of the Company or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any director, manager or other agent of the Company, or any company in which the Company or its parent company has a direct or indirect interest, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company;

to the largest extent permitted under the 2007 Law.

3.3 The investment objectives and policies shall be determined by the General Partner and shall be disclosed in the Placement Memorandum.

3.4 The Company may take any measures and conduct any operations it sees fit for the purpose of achieving or developing its object in the broadest sense in accordance with the 2007 Law.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company shall be in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the General Partner. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the General Partner.

4.2 The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

4.3 If the General Partner considers that extraordinary events of a political, economic or social nature, likely to compromise the registered office's normal activity or easy communications between this office and abroad, have occurred or are imminent, it may temporarily transfer the registered office abroad until such time as these abnormal circumstances have ceased completely. This temporary measure shall not, however, have any effect on the Company's nationality, which, notwithstanding a temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

Chapter II - Capital

Art. 5. Share capital.

5.1 The capital of the Company shall be represented by shares of no nominal value and shall at any time be equal to the Net Asset Value. The minimum capital of the Company cannot be lower than the level provided for by the 2007 Law and the applicable regulations, i.e. the equivalent of one million two hundred fifty thousand Euro (EUR 1,250,000.-). Such minimum capital must be reached within a period of twelve (12) months after the date on which the Company has been authorized as a specialized investment fund under Luxembourg law by the Luxembourg supervisory authority (Commission de Surveillance du Secteur Financier).

5.2 Upon incorporation, the initial share capital of the Company is fifty thousand US Dollars (USD 50,000.-) divided into (i) one (1) General Partner Share of no nominal value, (ii) one thousand (1,000) Participating Shares of no nominal value and (iii) forty-eight (48) Investor Shares of no nominal value. Upon incorporation each Share was fully paid-up.

5.3 For the purposes of the consolidation of the accounts the base currency of the Company shall be US Dollars (USD).

5.4 The Shares may be subscribed by certain Eligible Investors, whether Shareholder of the Company or not. The Shares may, as the General Partner may determine, be of one or more different Classes, the features and terms and conditions of which shall be established by the General Partner and disclosed in the Placement Memorandum.

5.5 Shareholders of the same Class will be treated equally pro-rata to the number of Shares held by them, without taking into account the Equalization Interest payable by any Shareholders, as the case may be.

Art. 6. Capital variation. The Company's share capital shall vary, without any amendment to the Articles, as a result of the Company issuing new Shares or redeeming its Shares.

Chapter III - Shares

Art. 7. Form of shares.

7.1 The Shares of the Company shall be issued in registered form.

7.2 All Shares of the Company issued shall be registered in the register of Shareholders kept by the Company or by one or more persons designated therefore by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered Shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company, the number of registered Shares held by him and the amounts paid.

7.3 The inscription of the Shareholder's name in the register of Shareholders evidences his right of ownership on such registered Shares. A holder of registered Shares shall receive upon request a written confirmation of his or her or its shareholding.

7.4 The share certificates, if any, shall be signed by the General Partner. Such signatures shall be either manual, or printed, or in facsimile. The Company may issue temporary share certificates in such form as the General Partner may determine.

7.5 Shareholders entitled to receive registered Shares shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of Shareholders.

7.6 In the event that a Shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register of Shareholders and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or at such other address as may be so entered into the register of Shareholders by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such Shareholder. A Shareholder may, at any time, change his address as entered into the register of Shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

7.7 A duplicate share certificate may be issued under such conditions and guarantees as the Company may determine, including but not restricted to a bond issued by an insurance company, if a Shareholder so requests and proves to the satisfaction of the Company that his share certificate has been lost, damaged or destroyed. The new share certificate shall specify that it is a duplicate. Upon its issuance, the original share certificate shall become void.

7.8 Damaged share certificates may be cancelled by the Company and replaced by new certificates.

7.9 The Company may, at its election, charge to the Shareholder the costs of a duplicate or of a new share certificate and all reasonable expenses incurred by the Company in connection with the issue and registration thereof or in connection with the annulment of the original share certificate.

7.10 The Company recognizes only one single owner per Share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of Shares is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) have to appoint one single attorney to represent such Share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of the exercise of all rights attached to such Shares.

7.11 The Company may decide to issue fractional Shares. Fractional Shares may be issued with up to three (3) decimals of a Share. Such fractional Shares shall be entitled to participation in the net results and in the proceeds of liquidation on a pro rata basis. Such fractions shall be subject to and carry the corresponding fraction of liability (whether with respect to nominal or par value, premium, contribution, calls or otherwise howsoever), limitations, preferences, privileges, qualifications, restrictions, rights and other attributes of a whole Share of that Class. Any subscription monies received representing fractions less than 1/1000th of a whole Share will be retained for the benefit of the General Partner.

Art. 8. Classes of shares.

8.1 The Shares of the Company are reserved to Eligible Investors and the Company will refuse to issue Shares to the extent the legal or beneficial ownership thereof would belong to persons or companies which do not qualify as Eligible Investors.

8.2 In addition to the General Partner Share subscribed by the General Partner as unlimited shareholder (actionnaire gérant commandité) of the Company, the General Partner may decide to issue one or more classes of Investor Shares for the Company to be subscribed by Limited Shareholders (actionnaires commanditaires), upon approval of two thirds (2/3) of the votes cast of the Limited Shareholders representing at least a quorum of 50% of the share capital. .

8.3 Each Class of Shares may differ from the other Classes with respect to its cost structure, the initial investment required or the currency in which the Net Asset Value is expressed or any other feature.

8.4 Such new Classes of Shares may be issued on terms and conditions that differ from the existing Classes of Shares, including, without limitation, the amount of the Management Fee attributable to those Shares, and other rights relating to liquidity of Shares. In such a case, the issuing documents of the Company shall be updated accordingly.

Art. 9. Issue of shares.

9.1 Subject to the provisions of the 2007 Law, the General Partner is authorized to issue an unlimited number of Shares at any time during a period terminating on the earlier of (i) an aggregate Commitments of thirty million US Dollars (USD 30,000,000.-) is reached or (ii) the Final Closing Date, without reserving to the existing Shareholders a preferential right to subscribe for the Shares to be issued, except when such issue in a specific Share Class bearing specific distribution rights (i.e. carried interest rights) would have a material dilution effect for the existing holders of such Shares. In this latter case, no additional Shares in the relevant Class shall be issued without a preferential right to subscribe being granted to existing Shareholders and without the approval of two thirds (2/3) of the votes attached to the relevant shares of such existing Shareholders.

9.2 The General Partner may impose restrictions on the frequency at which shares shall be issued in any Class of Shares; the General Partner may, in particular, decide that Shares of any Class shall only be issued during one or more offering periods or at such other periodicity as provided for in the Placement Memorandum.

9.3 In addition to the restrictions concerning the eligibility of investors as foreseen by the 2007 Law, the General Partner may determine any other subscription conditions such as the minimum amount of commitments, the minimum amount of the aggregate net asset value of the Shares to be initially subscribed, the minimum amount of any additional Shares to be issued, the application of default interest payments on Shares subscribed and unpaid when due, restrictions

on the ownership of Shares and the minimum amount of any holding of Shares. Such other conditions shall be disclosed and more fully described in the Placement Memorandum.

9.4 Whenever the Company offers Shares for subscription, the price per Share at which such Shares are offered shall be determined in compliance with the rules and guidelines fixed by the General Partner and reflected in the Placement Memorandum of the Company. The price so determined shall be payable within a period as determined by the General Partner and reflected in the Placement Memorandum of the Company.

9.5 The General Partner may delegate to any director, manager, officer or other duly authorized agent the power to accept subscriptions, to receive payment of the price of the new Shares to be issued and to deliver them.

9.6 Initial Closing. Investors are permitted to commit to subscribe for Investor Shares during the Initial Offering Period. The Initial Closing Date shall be the last Business Day of the Initial Offering Period, not being a date later than 30 November 2009.

9.7 Limited Shareholders, whose Commitments are accepted with respect to the Initial Closing Date (the "Initial Limited Shareholders"), shall be required to subscribe for the relevant number of Investor Shares and pay up the relevant portion of their Commitments no later than thirty (30) calendar days upon receipt of the Capital Call Notice pertaining to the Initial Closing Date, following which Investor Shares are to be issued fully paid-up corresponding to the funded Commitment.

9.8 Subsequent Closings. After the Initial Closing, new Commitments will be accepted from Initial Limited Shareholders and other investors at such Closings ("Subsequent Closings") as determined by the General Partner during a period terminating on the earlier of (i) an aggregate Commitments of thirty million US Dollars (USD 30,000,000.-) is reached or (ii) the Final Closing Date.

9.9 Limited Shareholders which have committed to subscribe for Investor Shares at any Subsequent Closing will be required to pay with respect to such Subsequent Closing the same percentage of their Commitment as has already been drawn down from previously admitted Limited Shareholders (the "Subsequent Limited Shareholder's Initial Capital Contribution"). In addition, Limited Shareholders, other than Initial Limited Shareholders and the Technical Advisor, at a Subsequent Closing will have to pay the Equalization Interest referred to below.

9.10 With respect to the Subsequent Limited Shareholder's Initial Capital Contribution at any Subsequent Closing, Investor Shares subscribed will be issued fully paid-up at an adjusted price of one thousand US Dollars (USD 1,000.-) per Investor Share (the "Issue Price") increased by the amount corresponding to interest to the benefit of the Company (the "Equalization Interest"). The Equalization Interest shall be 8% per annum compounded, calculated from the date of the initial payments received in relation to the Capital Calls issued with respect to the Initial Closing Date and, as the case may be, of each subsequent drawdown to the date of the corresponding payment of the Subsequent Limited Shareholder's Initial Capital Contribution. The Equalization Interest shall be calculated based on the actual number of days elapsed.

Art. 10. Redemption.

10.1 The holders of Investor Shares are not entitled to request the redemption of their Shares.

10.2 The Company may compulsorily redeem all Shares registered in the name of a Defaulting Limited Shareholder that are fully paid (the "Defaulted Redeemable Shares") in accordance with the rules and procedures set forth in the Placement Memorandum. Whilst the General Partner shall retain a general discretion as to which Defaulting Limited Shareholder remedy to apply, the General Partner, acting in the best interests of the Company and in order to preserve the capital in the Company, shall first resort to the promesse unilatérale de vente option referred to in the Placement Memorandum.

10.3 The Company shall not proceed to redemption of Shares in the event the net assets of the Company would fall below the minimum capital foreseen in the 2007 Law as a result of such redemption.

10.4 The redemption price shall be determined in accordance with the rules and guidelines fixed by the General Partner and reflected in the Placement Memorandum. The price so determined shall be payable within a period as determined by the General Partner and reflected in the Placement Memorandum.

10.5 Shares may be redeemed on a pro-rata basis between existing Shareholders for example (i) in order to distribute to the Shareholders upon the disposal of an asset by the Company the net proceeds of such investment, notwithstanding any other distribution pursuant to article 27 herein, (ii) if the value of the assets of the Company has decreased to an amount determined by the General Partner to be below the minimum level for the Company to be operated in an economically efficient manner or, (iii) if there has been an adverse change in the economic or political situation.

10.6 In addition, Shares may be redeemed compulsorily in accordance with article 13 "Limitation on the Ownership of Shares" herein.

Art. 11. Transfer of shares.

11.1 Investor Shares may be transferred, pledged or assigned to any person so long as all other requirements to the transfer and substitution of a Limited Shareholder's Investor Shares are otherwise satisfied or waived by the General Partner; provided that prior to such transfer, the Limited Shareholder will communicate to the General Partner the name or names of the party or parties (who shall be an Eligible Investor) to whom the Limited Shareholder intends to transfer

its Investor Shares and will give due consideration to reasonable and serious concerns regarding the creditworthiness of such transferee.

11.2 When a Shareholder has outstanding obligations vis-à-vis the Company, by virtue of his subscription agreement or otherwise, Investor Shares held by such Shareholder may only be transferred, pledged or assigned with the written consent from the General Partner, which consent shall not be unreasonably withheld. In such event, any transfer or assignment of Investor Shares is subject to the purchaser or assignee thereof fully and completely assuming in writing, prior to the transfer or assignment, all outstanding obligations of the seller under the subscription agreement entered into by the seller or otherwise.

11.3 When a Limited Shareholder wishes to sell all or part of its Investor Shares to a third party, the other Limited Shareholders holding Investor Shares will have a pre-emption right to purchase such Investor Shares on the same terms and conditions as the proposed transferee, to be exercised in accordance with the relevant contractual pre-emption provisions outlined in the Placement Memorandum.

Art. 12. Limitations of the ownership of shares.

12.1 The General Partner may restrict or block the ownership of Shares in the Company by any natural person or legal entity if the General Partner considers that this ownership violates the laws of the Grand Duchy of Luxembourg or of any other country, or may subject the Company to taxation in a country other than the Grand Duchy of Luxembourg or may otherwise be detrimental to the Company.

12.2 In such instance, the General Partner may:

(i) decline to issue any Investor Shares when it appears that such issue might or may have as a result the allocation of ownership of the Investor Shares to a person who is not authorized to hold Investor Shares in the Company; and/or

(ii) at any time, require any person whose name is entered in, or any person seeking to register the transfer of Shares on the register of Shareholders to furnish with any information, supported by affidavit, which the General Partner may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such shareholder's shares rests in a Prohibited Person, or whether such registry will result in beneficial ownership of such Shares by a Prohibited Person; and/or

(iii) decline to accept the vote of any Prohibited Person at any meeting of shareholders of the Company; and/or

(iv) where it appears to the General Partner that any Prohibited Person either alone or in conjunction with any other person is a beneficial owner of Shares, direct such Shareholder to sell his/her/its Shares and to provide to the Company evidence of the sale within thirty (30) days of the notice. If such Shareholder fails to comply with the direction of the General Partner, the General Partner may compulsorily redeem or cause to be redeemed from any such Shareholder all Shares held by such Shareholder as soon as possible; and/or

(v) proceed with the compulsory redemption of all the relevant Investor Shares if it appears that a person who is not authorized to hold such Investor Shares, either alone or together with other persons, is the owner of Investor Shares, or proceed with the compulsory redemption of any or a part of the Investor Shares, if it appears to the Company that one or several persons is or are an owner or owners of a proportion of the Investor Shares in such a manner that this may be detrimental to the Company.

12.3 The following procedure shall be applied:

(i) the General Partner shall send a notice (the "Redemption Notice") to the relevant investor possessing the Shares to be redeemed; the Redemption Notice shall specify the Shares to be redeemed, the price to be paid, and the place where this price shall be payable. The Redemption Notice may be sent to the investor by recorded delivery letter to his last known address. The investor in question shall be obliged without delay to deliver to the Company the certificate or certificates, if there are any, representing the Shares to be redeemed specified in the Redemption Notice. From the closing of the offices on the day specified in the Redemption Notice, the investor shall cease to be the owner of the Shares specified in the Redemption Notice and the certificates representing these Shares shall be rendered null and void in the books of the Company;

(ii) the price at which the Shares specified in the Redemption Notice shall be redeemed (the "Redemption Price") shall be determined in accordance with the rules fixed by the General Partner and reflected in the issuing documents of the Company. Payment of the Redemption Price will be made to the owner of such Shares in the Reference Currency of the relevant Class, except during periods of exchange restrictions, and will be deposited by the Company with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the Redemption Notice) for payment to such owner upon surrender of the share certificate or certificates, if issued, representing the Shares specified in such notice. Upon deposit of such Redemption Price as aforesaid, no person interested in the Shares specified in such Redemption Notice shall have any further interest in such Shares or any of them, or any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right of the Shareholders appearing as the owner thereof to receive the price so deposited (without interest) from such bank upon effective surrender of the share certificate or certificates, if issued, as aforesaid. The exercise by the Company of this power shall not be questioned or invalidated in any case, on the grounds that there was insufficient evidence of ownership of Shares by any person or that the true ownership of any Shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any Redemption Notice, provided that in such case the said powers were exercised by the Company in good faith.

12.4 In particular, the General Partner may restrict or block the ownership of Shares in the Company by any "US Person" unless such ownership is in compliance with the relevant US laws and regulations.

12.5 Finally, the Company may restrict or prevent the ownership of Shares in the Company by any person, firm or corporate body:

- (i) Who is not a Eligible Investor; or
- (ii) If in the opinion of the General Partner such holding may be detrimental to the Company; or
- (iii) If it may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg or foreign; or
- (iv) If as a result thereof the Company may become exposed to tax disadvantages or other financial disadvantages that it would not have otherwise incurred.

Such person, firm or corporate body to be determined by the General Partner being referred to as "Prohibited Person". These conditions are not applicable to the managers of the General Partner.

Art. 13. Net asset value.

13.1 The Net Asset Value of the Shares or Class of Share of the Company, shall be determined at least once a year and expressed in the currency (ies) decided upon by the General Partner. The General Partner shall decide the days by reference to which the assets of the Company shall be valued (each a "Valuation Day") and the appropriate manner to communicate the Net Asset Value per Share, in accordance with the legislation in force.

I. The Company's assets shall include:

- all cash in hand or on deposit, including any outstanding accrued interest;
- all bills and promissory notes and accounts receivable, including outstanding proceeds of any sale of securities;
- all securities, shares, bonds, time notes, debenture stocks, options or subscription rights, warrants, money market instruments, and all other investments and transferable securities;
- all dividends and distributions payable to the Company either in cash or in the form of stocks and shares (the Company may, however, make adjustments to account for any fluctuations in the market value of transferable securities resulting from practices such as ex-dividend or ex-claim negotiations);
- all outstanding accrued interest on any interest-bearing securities, unless this interest is included in the principal amount of such securities;
- the Company's preliminary expenses, to the extent that such expenses have not already been written-off;
- the Company's other fixed assets, including office buildings, equipment and fixtures; and
- all other assets whatever their nature, including the proceeds of swap transactions and advance payments.

II. The Company's liabilities shall include:

- all borrowings, bills, promissory notes and accounts payable;
- all known liabilities, whether or not already due, including all contractual obligations that have reached their term, involving payments made either in cash or in the form of assets, including the amount of any dividends declared by the Company but not yet paid;
- a provision for any tax accrued on the Valuation Day and any other provisions authorised or approved by the General Partner; and
- all other liabilities of the Company of any kind, except liabilities represented by shares in the Company. In determining the amount of such liabilities, the Company shall take into account all expenses payable by the Company including, but not limited to: formation expenses; expenses in connection with and fees payable to, its investment manager(s), advisers (s), accountants, custodian and correspondents, registrar, transfer agents, paying agents, brokers, distributors, permanent representatives in places of registration and auditors; administration, domiciliary, services, promotion, printing, reporting, publishing (including advertising or preparing and printing of issuing documents of the Company, explanatory memoranda, registration statements and financial reports) and other operating expenses; the cost of buying and selling assets (transaction costs); interest and bank charges, as well as taxes and other governmental charges.

The Company may calculate administrative and other expenses of a regular or recurring nature on an estimated basis yearly or for other periods in advance and may accrue the same in equal proportions over any such period.

III. The value of the Company's assets shall be determined as follows:

- the value of any cash in hand or on deposit, discount notes, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received, shall be equal to the entire amount thereof, unless the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof shall be determined after making such discount as the General Partner may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof;
- the value of all portfolio securities and money market instruments or derivatives that are listed on an official stock exchange or traded on any other regulated market will be based on the last available price on the principal market on which such securities, money market instruments or derivatives are traded, as supplied by a recognised pricing service approved by the General Partner. If such prices are not representative of the fair value, such securities, money market instruments or derivatives as well as other permitted assets may be valued at a fair value at which it is expected that they may be resold, as determined in good faith by and under the direction of the General Partner;

- the value of securities and money market instruments which are not quoted or traded on a regulated market will be valued at a fair value at which it is expected that they may be resold, as determined in good faith under the direction of the General Partner;

- investments in private equity securities will be valued at a fair value under the direction of the General Partner in accordance with appropriate professional standards, such as the Valuation Guidelines published by the European Private Equity and Venture Capital Association (EVCA), as further specified in the issuing documents of the Company;

- the valuation of derivatives traded over-the-counter (OTC), such as futures, forward or option contracts not traded on exchanges or on other recognised markets, will be based on their net liquidating value determined, pursuant to the policies established by the General Partner on the basis of recognised financial models in the market and in a consistent manner for each category of contracts. The net liquidating value of a derivative position is to be understood as being equal to the net unrealised profit/loss with respect to the relevant position;

- the value of other assets will be determined prudently and in good faith by and under the direction of the General Partner in accordance with the relevant valuation principles and procedures.

13.2 The General Partner, at its discretion, may authorise the use of other methods of valuation if it considers that such methods would enable the fair value of any asset of the Company to be determined more accurately.

13.3 Where necessary, the fair value of an asset is determined by the General Partner, or by a committee appointed by the General Partner, or by a designee of the General Partner.

13.4 All valuation regulations and determinations shall be interpreted and made in accordance with the valuation/accounting principles specified in the issuing documents of the Company, including the Placement Memorandum.

13.5 Adequate provisions will be made for expenses incurred and due account will be taken of any off-balance sheet liabilities in accordance with fair and prudent criteria.

13.6 For each Class, the Net Asset Value per Share shall be calculated in the Reference Currency with respect to each Valuation Day by dividing the net assets attributable to such Class (which shall be equal to the assets minus the liabilities attributable to such Class) by the number of Shares issued and in circulation in such or Class; assets and liabilities expressed in foreign currencies shall be converted into the Reference Currency, based on the relevant exchange rates.

13.7 The Company's net assets shall be equal to the sum of the net assets of all its Classes of Shares.

13.8 In the absence of bad faith, gross negligence or manifest error, every decision to determine the Net Asset Value taken by the General Partner or by any bank, company or other organization which the General Partner may appoint for such purpose, shall be final and binding on the Company and present, past or future Shareholders.

Art. 14. Suspension of calculation of the net asset value.

14.1 The General Partner may suspend the determination of the Net Asset Value in the following cases:

- when the stock exchange(s) or market(s) that supplies/supply prices for a significant part of the assets are closed, or in the event that transactions on such a market are suspended, or are subject to restrictions, or are impossible to execute in volumes allowing the determination of fair prices;

- when the information or calculation sources normally used to determine the value of assets are unavailable, or if the value of an investment cannot be determined with the required speed and accuracy for any reason whatsoever;

- when exchange or capital transfer restrictions prevent the execution of transactions or if purchase or sale transactions cannot be executed at normal rates;

- when the political, economic, military or monetary environment, or an event of force majeure, prevent the Company from being able to manage normally its assets or its liabilities and prevent the determination of their value in a reasonable manner;

- when, for any other reason, the prices of any significant investment cannot be promptly or accurately ascertained;

- when the Company is in the process of establishing exchange parities in the context of a merger, a contribution of assets, an asset or share split or any other restructuring transaction.

14.2 The suspension of the calculation of the Net Asset Value and/or, where applicable, of the subscription, redemption of shares, shall be notified to the relevant persons through all means reasonably available to the Company, unless the General Partner is of the opinion that a publication is not necessary considering the short period of the suspension.

Chapter IV - Administration and Management of the company

Art. 15. General partner.

15.1 The Company shall be managed by "CLDF Management S.à r.l." in its capacity as general partner of the Company (associé gérant commandité), a company incorporated under the laws of Luxembourg (the "General Partner").

15.2 The General Partner is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company.

15.3 In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the General Partner from acting as general partner of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided that an administrator, who needs not be a Shareholder, is appointed to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of Shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At

such general meeting, the Shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amending the Articles, a successor manager. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

15.4 Any such appointment of a successor manager shall not be subject to the approval of the General Partner.

Art. 16. Powers of the general partner.

16.1 The General Partner, applying the principle of risk spreading, shall determine the investment policies and strategies of the Company and the course of conduct of the management and business affairs of the Company, as set forth in the issuing documents of the Company, in compliance with applicable laws and regulations.

16.2 The Company is authorized to employ techniques and instruments to the full extent permitted by law for the purpose of efficient portfolio management.

16.3 The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of disposition and administration within the Company's purpose.

16.4 All powers not expressly reserved by law or by these Articles to the general meeting of Shareholders are in the competence of the General Partner.

16.5 The General Partner may appoint committees, investment advisers and managers, Technical Advisors, as well as any other management or administrative agents. The General Partner may enter into agreements with such persons or companies for the provision of their services, the delegation of powers to them, and the determination of their remuneration to be borne by the Company.

Art. 17. Corporate signature. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the sole signature of the General Partner or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the General Partner.

Art. 18. Removal of the general partner.

18.1 The removal of the General Partner, solely on the grounds mentioned below, which shall be effective immediately, requires an affirmative vote of a Majority in Interest of the Limited Shareholders at a general meeting of Shareholders. Such general meeting of the Shareholders may be held at any time and called by the General Partner upon the request of Shareholders representing at least 10% of the capital of the Company. Decisions shall be validly passed without the concurrence of the General Partner.

18.2 The General Partner may also be removed from its duties as general partner of the Company (a "For Cause Removal") upon the affirmative vote of a Majority in Interest of Limited Shareholders within ninety (90) calendar days after the occurrence of any of the following:

(a) any representation made by the General Partner in any material document entered into by the General Partner shall be intentionally false in any material respect on the date as of which it is made;

(b) the General Partner shall have committed a material breach of its obligations in respect of the Company and, where such material breach is capable of remedy, such material breach has not been remedied within ninety (90) calendar days of receipt by the General Partner of written notice of such breach identifying and giving all available details of the claimed breach;

(c) the General Partner shall have committed a material breach of its obligations in respect of the Company, and where such material breach is not capable of remedy, upon receipt by the General Partner of written notice of such breach and giving all available details of the breach;

(d) the General Partner, the Investment Advisor or any of their directors or portfolio managers shall have committed a crime involving fraud and/or financial dishonesty following a decision rendered by any court and benefiting from the exequatur in the Grand Duchy of Luxembourg;

(e) the General Partner or the Investment Advisor has become the subject of a judicial order or proceeding, whether voluntary or involuntary, under any bankruptcy or insolvency law, or has become the subject of proceedings providing for its dissolution or winding-up or has a receiver or an administrative receiver appointed of its assets or a substantial part thereof, or is otherwise barred, on a permanent basis, from engaging in fund management business; and/or

(f) occurrence of the Key Person Event and failure of the General Partner to solicit a Super Majority in Interest of Limited Shareholders as provided in section III "Management, Governance and Administration", sub-section A "The General Partner", item A.3. "Key Person Event";

(g) any material and serious breach of the Articles, display of gross negligence, fraud or other serious willful misconduct, (within the meaning of Luxembourg law).

18.3 The General Partner shall have an affirmative obligation to provide the Limited Shareholders with prompt written notice of any events described in items (a) to (g) above which give rise to the right to remove the General Partner.

18.4 The General Partner may be removed as general partner of the Company without cause (a "Without Cause Removal") upon the affirmative vote of at least 75% of the votes validly cast by the Limited Shareholders present or represented and a quorum of 50% of the share capital without the concurrence of the General Partner and of the technical advisor, in the case such technical advisor is also a Limited Shareholder of the Company. Upon notice of the decision by the Limited Shareholders on a Without Cause Removal, the General Partner shall be entitled to an amount equal to the

management fees which the General Partner would have received in respect of the six (6)- month period immediately following the date of its removal.

18.5 Upon a For Cause Removal, the General Partner shall automatically forfeit all its rights to Carried Interest. Upon a Without Cause Removal, the General Partner shall be entitled to receive a pro rata proportion of the Carried Interest attributable to each investment made prior to such removal, determined by multiplying such Carried Interest by a fraction, the numerator of which shall be the number of years (including a decimalized fraction of a year) that have elapsed from the Initial Closing Date until such removal and the denominator of which shall be the number of years (including a decimalized fraction of a year) that have elapsed from the Initial Closing Date until the date of liquidation of the Company.

18.6 For a For Cause Removal, the exiting General Partner shall be required to transfer its General Partner Share and its Participating Shares at nominal value to any new general partner within ten (10) calendar days of being requested to do so. For a Without Cause Removal, the exiting General Partner shall be required to transfer its General Partner Share and a pro rata proportion of its Participating Shares, as computed above, at nominal value to any new general partner within ten (10) calendar days of being requested to do so.

18.7 Key Persons Event is to be understood as when a "Key Person" (as identified in the Placement Memorandum) cease to dedicate sufficient business time in a way that they obviously breach its commitment to devote such amount of time as shall be sufficient to ensure the success of the investment activities of the Company, or are mentally or physically incapacitated, rendering him unable to work, or die, or is adjudicated incompetent or insane, or is subject to personal bankruptcy, or is charged with felony or other crime punishable by imprisonment, or otherwise voluntarily or involuntarily withdraw from active participation in the management of the Company.

Art. 19. Liability.

19.1 The holders of Investor Shares and Participating Shares shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as Shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

19.2 Aureos Capital Limited is a mere subscriber of Participating Shares and will not be considered as a founding shareholder.

Art. 20. Conflict of interest.

20.1 Potential conflicts of interest exist in the structure and operation of the Company's business. In particular, some of the Board members of the General Partner are also the directors of the Investment Advisor and of their Affiliates. The Company will at all times comply with the applicable Luxembourg Law and the terms and conditions of the Placement Memorandum.

20.2 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the General Partner or any one or more of the directors and/or managers and/or officers of the General Partner is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm.

20.3 Any director, manager or officer of the General Partner who serves as a director, manager, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 21. Indemnification.

21.1 The General Partner and each member, manager, partner, shareholder, director, officer, employee, agent or controlling person of the Technical Advisor and its affiliates or of the General Partner or members of committees created by the latter ("Indemnified Persons") may be exculpated and entitled to indemnification to the fullest extent permitted by law and in accordance with the terms of the Placement Memorandum by the Company against any cost, expense (including attorneys' fees), judgment and/or liability, reasonably incurred by, or imposed upon such person in connection with any action, suit or proceeding (including any proceeding before any administrative or legislative body or agency) to which such person may be made a party or otherwise involved or with which such person will be threatened by reason of being or having been an Indemnified Person; provided, however, that any such person will not be so indemnified with respect to any matter as to which such person is determined not to have acted in good faith in the best interests of the Company or with respect to any manner in which such person acted in a grossly negligent manner, with willful misconduct, fraudulently or in material breach of the constitutive documents of the Company or any provisions of related agreements.

21.2 Notwithstanding the foregoing, advances from funds of the Company to a person entitled to indemnification hereunder for legal expenses and other costs incurred as a result of a legal action will be made only if the following three conditions are satisfied: (1) the legal action relates to the performance of duties or services by such person on behalf of the Company; (2) the legal action is initiated by a third party to the Company; and (3) such person undertakes to repay the advanced funds in cases in which it is finally and conclusively determined that it would not be entitled to indemnification hereunder.

21.3 The Company shall not indemnify the Indemnified Persons in the event of claim resulting from legal proceedings between the General Partner and each member, manager, partner, shareholder, director, officer, employee, agent or controlling person of the same.

Chapter V - General meetings

Art. 22. General meetings of the company.

22.1 The general meeting of Shareholders shall represent all the Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that, any resolution of the general meeting of Shareholders amending the Articles or creating rights or obligations vis-à-vis third parties must be approved by the General Partner.

22.2 The annual general meeting of the Shareholders will be held at the registered office of the Company in Luxembourg on the first Tuesday of the month of June each year at 11 a.m. (Luxembourg time), or, if such day is not a Business Day in Luxembourg, on the next following Business Day. The annual general meeting may be held abroad if the General Partner, acting with sovereign powers, decides that exceptional circumstances so require.

22.3 Other general meetings of Shareholders may be held at the place and on the date specified in the notice of meeting.

22.4 General meetings of Shareholders shall be convened by the General Partner pursuant to a notice setting forth the agenda and sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each registered Shareholder at the Shareholder's address recorded in the register of Shareholders. The giving of such notice to registered Shareholders need not be justified to the meeting.

22.5 If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

22.6 The General Partner may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders in order to attend any meeting of shareholders.

22.7 Each Share, whatever its value, shall provide entitlement to one vote. Fractions of Shares do not give their holders any voting right.

22.8 Shareholders may take part in meetings by designating in writing or by facsimile, telegram or telex, other persons to act as their proxy.

22.9 The use of video-conferencing equipment and conference call initiated from Luxembourg shall be allowed provided that each participating Shareholder is able to hear and to be heard by all other participating Shareholders whether or not using this technology, and each participating Shareholder shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video or by telephone.

22.10 Save as otherwise provided in these Articles, the requirements for participation, the quorum and the majority at each general meeting are those outlined in articles 67 and 67-1 of the 1915 Law.

22.11 Save as otherwise provided in these Articles, any resolution of a meeting of Shareholders to the effect of amending these Articles must be passed with (i) a presence quorum of fifty (50) percent of the Shares issued by the Company at the first call and, if not achieved, with no quorum requirement for the second call and, (ii) the approval of a majority of at least two-thirds (2/3) of the votes validly cast by the shareholders present or represented at the meeting and (iii) the consent of the General Partner.

22.12 In accordance with article 68 of 1915 Law, any resolution of the general meeting of Shareholders of the Company, affecting the rights of the holders of Shares of any Class vis-à-vis the rights of the holders of Shares of any other Class or Classes, shall be subject to a resolution of the general meeting of Shareholders of such Class or Classes. The resolutions, in order to be valid, must be adopted in compliance with the quorum and majority requirements referred herein, with respect to each Class or Classes concerned.

Art. 23. General meetings of class(es) of shares. The provisions of article 22 shall apply, mutatis mutandis, to such general meetings.

Chapter VI - Annual accounts

Art. 24. Financial year.

24.1 The Company's financial year shall start on 1st January of each year and shall end on 31st December of the same year. The first financial year shall end on 31 December 2009 and begin on the date of incorporation of the Company.

24.2 The Company shall publish an annual report in accordance with the legislation in force.

Art. 25. Distributions.

25.1 Income proceeds and proceeds arising from the disposition of portfolio companies will be allocated and paid as follows, after the deduction of the appropriate management fees and operating expenses (including contingent liabilities), as described in the Placement Memorandum and in accordance with the relevant provisions of the contractual arrangements agreed upon by the relevant shareholders:

(a) first, 100% to the Limited Shareholders, until the cumulative amount distributed to such Limited Shareholders pursuant to this paragraph (a) is equal to the aggregate capital contributions of such Limited Shareholders;

(b) second, 100% to the Limited Shareholders, until the cumulative amount distributed to such Limited Shareholders pursuant to this paragraph (b) is sufficient to provide such Limited Shareholders with an internal rate of return equal to 8% per annum (compounded annually in arrears on the basis of a three hundred sixty-five (365)-day year) of the aggregate

capital contributions of such Limited Shareholders, computed from the due dates specified in the applicable Capital Call Notices until the date when distributions are made pursuant to this paragraph (b) (the "Preferred Return");

(c) third, 100% to the holders of Participating Shares until such holders of Participating Shares, collectively, have received (i) 20% of the amounts distributed under paragraph (b) above plus (ii) 20% of the amounts distributed under (c) (i) of this paragraph; and

(d) of any remaining amount, 80% shall be distributed to the Limited Shareholders and 20% shall be distributed to the holder of Participating Shares (which amount, together with the amount referred to in (c) above, is referred to as the "Carried Interest").

25.2 For any Class of Shares entitled to distributions, the General Partner may decide to pay interim dividends in compliance with the conditions set forth by law and these Articles.

25.3 Payments of distributions to holders of registered Shares shall be made to such Shareholders at their addresses in the register of Shareholders.

25.4 Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the General Partner shall determine from time to time.

25.5 Any dividend distribution that has not been claimed within five (5) years of its declaration shall be forfeited and revert to the Class or Classes of Shares issued by the Company.

25.6 No interest shall be paid on a dividend declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiary.

Chapter VII - Auditor

Art. 26. Auditor. The Company shall have the accounting data contained in the annual report inspected by an independent auditor ("réviseur d'entreprises agréé") appointed by the Shareholders' general meeting, which shall fix his remuneration. The auditor shall fulfil all duties prescribed by the 2007 Law.

Chapter VIII - Depositary

Art. 27. Depositary.

27.1 To the extent required by the 2007 Law, the Company shall enter into a custodian agreement with a banking or savings institution as defined by the Luxembourg law of 5 April 1993 on the financial sector, as amended from time to time.

27.2 The Depositary shall fulfil the duties and responsibilities as provided for by the 2007 Law.

27.3 If the Depositary desires to retire, the General Partner shall use its best endeavours to find a successor depositary and will appoint it in replacement of the retiring Depositary. The General Partner may terminate the appointment of the Depositary but shall not remove the Depositary unless and until a successor depositary shall have been appointed to act in the place thereof.

Chapter IX - Winding-up - Liquidation

Art. 28. Winding-up - Liquidation.

28.1 The Company may at any time upon proposition of the General Partner be dissolved by a resolution of the general meeting of Shareholders of the Company passed by two-thirds (2/3) majority of the votes validly cast by the Shareholders present or represented at such meeting with a seventy percent (70%) quorum requirement. If such quorum requirement is not met at the first meeting called, then, resolutions shall be passed under the same voting requirements with no quorum requirement for the second meeting called.

28.2 Whenever the share capital falls below two-thirds of the minimum capital provided for by the 2007 Law, the question of the dissolution of the Company shall be referred to the general meeting by the General Partner. The general meeting, for which no quorum shall be required, shall decide by simple majority of the votes of the Shares represented at the meeting.

28.3 The question of the dissolution of the Company shall further be referred to the general meeting whenever the Share capital falls below one-fourth of the minimum capital provided for by the 2007 Law; in such an event, the general meeting shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided by Shareholders holding one-fourth of the votes of the Shares represented at the meeting.

28.4 The meeting must be convened so that it is held within a period of forty (40) days from ascertainment that the net assets of the Company have fallen below two-thirds or one-fourth of the legal minimum, as the case may be.

28.5 Liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the general meeting of Shareholders which shall determine their powers and their compensation.

28.6 Liquidation will take place in accordance with applicable Luxembourg law. The net proceeds of the liquidation will be distributed to Shareholders in proportion to their rights.

28.7 At the end of the liquidation process of the Company, any amounts that have not been claimed by the Shareholders will be paid into the caisse de consignation, which keep them available for the benefit of the relevant Shareholders during the duration provided for by law. After this period, the balance will return to the State of the Grand Duchy of Luxembourg.

Chapter X - General provisions

Art. 29. Statement. Words importing a masculine gender also include the feminine gender and words importing persons or Shareholders also include corporations, partnerships associations and any other organised group of persons whether incorporated or not.

Art. 30. Severability. The invalidity, illegality or unenforceability of any provisions of this Article shall not affect the validity of this article of incorporation. However, the invalid, illegal or unenforceable provision(s) will be replaced by valid, legal and enforceable similar provision(s) which best reflect the Shareholders' intention as set forth in the Placement Memorandum.

Art. 31. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law and the 2007 Law as such laws have been or may be amended from time to time.

Subscription and Payment

The capital has been subscribed as follows:

Name of Subscriber	Number of subscribed shares
CLDF Management S.à r.l.	One (1) General Partner Share 800 Participating Shares 48 Investor Shares
Aureos Capital Ltd	200 Participating Shares

Upon incorporation, the Shares were fully paid-up, so that the amount of fifty thousand US Dollars (USD 50,000) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary.

Aureos Capital Limited is a mere subscriber of Participating Shares and will not be considered as a founding shareholder.

For the purpose of registration taxes, the appearing party declares that the amount of the corporate capital of fifty thousand US Dollars (USD 50,000) is evaluated at thirty-three thousand two hundred thirty-nine euros and seventy-seven cents (33,239.77 EUR).

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of formation of the Company and shall terminate on the 31 December 2009.

The first annual general meeting of Shareholders shall be held in 2010.

The first annual report of the Company will be dated December 31, 2009.

Expenses

The expenses, which shall be borne by the Company as a result of its formation, are estimated at approximately three thousand twenty-five Euro (EUR 3,025.-).

Statements

The undersigned Notary states that the conditions provided for in article 26 of the Law of 1915 have been observed.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, the meeting took the following resolutions:

First resolution

The registered office of the Company shall be at 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The independent auditor for the Company shall be KPMG S.à r.l. with its registered office at 9, allée Scheffer L-2520 Luxembourg. The auditor shall remain in office until the close of annual general meeting approving the accounts of the Company as of 31 December 2010.

Whereof, this notary deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned Notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

This original deed having been read to the appearing person, known to the notary by its name, surname, civil status and residence; the said appearing person signed together with us, the Notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le vingt et un octobre.

Par-devant le notaire soussigné, Maître Roger ARRENSDORFF, résidant à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

CLDF Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée dûment constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (l'"Associé Gérant Commandité"),

ici représentée par Cécile Rechstein, avocate, ayant son domicile professionnel à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 28 Septembre 2009,

laquelle, paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui,

Et

Aureos Capital Limited, une private company limited by shares constituée selon les lois de la République de Maurice, ayant son siège social au Les Cascades Building, Edith Cavell Street, Port Louis, République de Maurice, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Maurice sous le numéro 26824/6627,

ici représentée par Cécile Rechstein, avocate, ayant son domicile professionnel à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 2 octobre 2009,

laquelle, paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Aureos Capital Limited est seulement un souscripteur d'Action Participatives et ne sera pas considéré comme un actionnaire fondateur.

Lesquels comparants, agissant en-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société en commandite par actions (S.C.A.) sous la forme d'une société d'investissement à capital variable (SICAV), Fonds d'Investissement Spécialisé (SIF), dont ils ont arrêté les statuts (les "Statuts") comme suit:

STATUTS

Titre préliminaire - Définitions

"Actions"	Actions émises dans toute Catégorie.
"Actions de Commanditaire"	Toutes Catégorie d'Actions émises par la Société sauf l'Action de Commandité et les Actions Participatives.
"Action de Commandité"	L'action de commandité détenue par l'Associé Gérant Commandité en sa capacité d'associé-gérant commandité de la Société.
"Actionnaire"	Un détenteur d'Actions de la Société.
"Actionnaires Commanditaires"	Les détenteurs d'Actions de Commanditaire ou d'Actions Participatives, à condition que lors de l'attribution des Actions de Commanditaire ou des Actions Participatives de tout Actionnaire Commanditaire, le cessionnaire de ces Actions de Commanditaire qui a été admis comme un Actionnaire Commanditaire substitué doit être un Actionnaire Commanditaire en lieu et place du cédant dans la mesure où des Action de Commanditaire ou des Actions Participatives sont attribuées.
"Actionnaire Commanditaire Défaillant"	Un Actionnaire Commanditaire qui est en défaut de paiement, comme décrit dans le Prospectus.
"Actionnaires Commanditaires Initiaux"	Les Actionnaires Commanditaires dont les Engagements ont été acceptés en relation avec la Date de Clôture Initiale.
"Actions Participatives"	Une Catégorie spécial d'Actions émise par la Société donnant droit aux détenteurs de celle-ci de recevoir une distribution de performances (l'Intérêt Différé).
"Agent Administratif"	Tout agent administratif nommé de temps à autre par la Société.
"Associé Gérant Commandité"	CLDF Management S. à r.l., l'associé gérant commandité de la Société, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg agissant en tant que commandité et responsable pour la gestion de la Société.

"Avis d'Appel de Fonds"	Un avis émis par l'Associé Gérant Commandité au nom de la Société à chaque Actionnaire Commanditaire, demandant le paiement du montant qui y est spécifié devant être apporté à la Société par voie de souscription d'Actions de Commanditaire.
"Catégorie" or "Catégories"	Une catégorie d'Actions émises par la Société.
"Clôture"	La date (ou les dates) détermine(s) par l'Associé Gérant Commandité lors de laquelle ou avant laquelle des contrats de souscription ont été reçus et acceptés par l'Associé Gérant Commandité.
"Clôture Subséquente"	Une Clôture qui intervient après la Date de Clôture Initiale et avant la Date de Clôture Finale.
"Commission de Gestion"	La commission de gestion payée à l'Associé Gérant Commandité ou à la personne désignée par celui-ci en contrepartie des services de gestion effectués au profit de la Société, comme spécifié dans la section "Frais, Commissions et Dépenses" du Prospectus.
"Conseil"	Le conseil de gérance de l'Associé Gérant Commandité.
"Conseiller en Investissement"	Tout Conseiller en Investissement nommé de temps à autre par la Société.
"Conseiller Technique"	Tout conseiller technique nommé de temps à autre par la Société.
"Contributions de Capital"	À l'égard de chaque Actionnaire Commanditaire, le montant en numéraire contribué à la Société par cet Actionnaire Commanditaire par voie de souscription d'Actions de Commanditaire au Prix d'Emission.
"Date de Clôture Finale"	La date qui est douze (12) mois après la Date de Clôture Initiale (ou si cette date n'est pas un Jour Ouvrable, le Jour Ouvrable suivant).
"Date de Clôture Initiale"	Le dernier Jour Ouvrable de la Période d'Offre Initiale, mais pas plus tard que le 30 novembre 2009.
"Dépositaire"	Tout dépositaire nommé de temps à autre par la Société.
"Devise de Référence"	US Dollar pour la Société ou la devise dans laquelle la Catégorie est libellée.
"Engagement"	L'investissement total que chaque Actionnaire Commanditaire a accepté irrévocablement de faire à la Société, qui sera appelé par l'Associé Gérant Commandité de temps à autre. Un Engagement deviendra un engagement entièrement payé lorsqu'il aura été tiré et les montants appropriés payés complètement.
"Intérêt de Péréquation"	Une commission de souscription de péréquation qui doit correspondre à un intérêt qui est appliqué au prix des Actions de Commanditaire souscrites après la Date de Clôture Initiale, comme décrit dans le Prospectus.
"Intérêt Différé"	Le droit à distribution des détenteurs d'Actions Participatives, après que l'ensemble des Contributions de Capital des Actionnaires Commanditaires aient été payés aux Actionnaires Commanditaires et après le paiement du Rendement Préférentiel aux Actionnaires Commanditaires, comme spécifié dans le Prospectus.
"Investisseurs Avertis"	Investisseurs qui (i) déclarent par écrit qu'ils adhèrent à la qualité d'investisseur averti et (ii) soit investissent un minimum de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) dans la Société soit fournissent un certificat établi par un établissement de crédit au sens de la Directive 2006/48/CE, par une autre société d'investissement au sens de la Directive 2004/39/CE ou par une société de gestion au sens de la Directive 2001/107/CE, certifiant son savoir-faire, son expérience et sa connaissance à apprécier adéquatement un investissement dans un fonds d'investissement spécialisé.
"Investisseurs Eligibles"	Les Actionnaires Commanditaires qui sont des Investisseurs Institutionnels, des Investisseurs Professionnels et/ou des Investisseurs Avertis au sens de l'article 2 de la Loi de 2007.
"Investisseur Institutionnel"	Un Actionnaire Commanditaire ayant la qualité d'investisseurs institutionnel au sens de l'article 2 de la Loi de 2007 et conformément aux directives ou recommandations émises par l'autorité de réglementation luxembourgeoise de temps à autre.
"Investisseur Professionnel"	Un investisseur ayant la qualité d'investisseur professionnel aux termes de l'Annexe II de la Directive 2004/39 sur les services d'investissements et les marchés réglementés telle que modifiée de temps en temps.
"Jour d'Evaluation"	Tout jour bancaire au Luxembourg qui est désigné par l'Associé Gérant

	Commandité comme étant le jour de référence lors duquel les actifs de la Société sont évalués
"Jour Ouvrable"	Un jour où les banques commerciales sont généralement ouvertes pour affaires dans la ville de New York, New York (USA), Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et la ville de Singapour, Singapour, sauf indication contraire.
"Loi de 1915"	La loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée de temps à autre.
"Loi de 2007"	La loi luxembourgeoise du 13 février 2007 régissant les fonds d'investissements spécialisés, telle que modifiée de temps à autre.
"Majorité en Intérêt des Actionnaires Commanditaires"	Les Actionnaires Commanditaires, autres que les Sociétés Affiliées (tel que ce terme est défini dans le Prospectus) de l'Associé Gérant Commandité, EMI (tel que ce terme est défini dans le Prospectus) et leurs Sociétés Affiliées, possédant plus de cinquante pour cent (50 %) de l'ensemble des Engagements ayant alors le droit de vote dans la Société telle que déterminée sur la base du capital social souscrit.
"Période Initiale d'Offre"	La période pendant laquelle les investisseurs sont autorisés à s'engager à souscrire pour les Actions de Commanditaire, à partir du 29 septembre 2009, jusqu'à ce qu'un montant déterminé de dix millions US Dollars (USD 10.000.000,-) soit atteint.
"Personne Prohibée"	Toute personne, société ou entité juridique: Qui n'est pas un Investisseur Eligible; ou Si, de l'opinion de l'Associé Gérant Commandité cette détention serait en défaveur de la Société; ou Si cela conduirait à une violation d'une lois ou d'un règlement, Luxembourgeois ou étranger; ou Si, en conséquence la Société devient exposé à des inconvénients fiscaux ou à d'autres inconvénients financiers qui n'auraient pas existé sinon; ou Si cette personne est une personne US.
"Personne US"	Tout résident ou toute personne ayant la nationalité des Etats-Unis d'Amérique ou de l'un de ses territoires ou de l'une de ses possessions ou régions sous sa juridiction, ou toute autre société, association ou entité constituée et régie selon les lois des Etats-Unis d'Amérique ou toute personne correspondant à la définition de Personne US selon ces lois.
"Prospectus"	Le prospectus de la Société, tel que modifié de temps à autre.
"Rendement Préférentiel"	Un droit prioritaire à distribution calculé selon un taux de rendement interne calculé par an comme indiquée dans la section "Distributions" du Prospectus pour la(les) Catégorie(s) d'Actions pertinentes.
"Société"	Cambodia-Laos Development Fund S.C.A., SICAV-SIF
"Statuts"	Les statuts de la Société.
"Super Majorité en Intérêt des Actionnaires Commanditaires"	Les Actionnaires Commanditaires, autres que les Sociétés Affiliées (tel que ce terme est défini dans le Prospectus) de l'Associé Gérant Commandité, d'EMI (tel que ce terme est défini dans le Prospectus) et leurs Sociétés Affiliées, possédant plus des deux tiers (2/3) de l'ensemble des Engagements ayant alors le droit de vote dans la Société telle que déterminée sur la base du capital social souscrit.
"US Dollar" or "USD" or "US\$"	La devise officielle des Etats-Unis d'Amérique.
"Valeur Nette d'Inventaire" ou "VNI"	La valeur nette d'inventaire de la Société, de chaque Catégorie et de chaque Action telle que déterminée dans la section "Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire" du Prospectus.

Titre I^{er} . - Forme, Dénomination, Durée, Objet, Siège.

Art. 1^{er} . Nom et Forme.

1.1 Il est établi, entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront par la suite actionnaires, une société sous la forme d'une société en commandite par actions (S.C.A.), société d'investissement à capital variable (SICAV), organisée en tant que Fonds d'Investissement Spécialisé (SIF) sous le nom "Cambodia-Laos Development Fund S.C.A., SICAV-SIF" (la "Société").

1.2 La Société sera régie conformément à la Loi de 2007 et à la Loi de 1915.

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée de huit (8) ans. Elle prendra fin huit (8) ans après la Date de Clôture Initiale sauf si elle est étendue deux fois par incréments d'un an maximum chaque fois, avec le consentement des

deux tiers (2/3) des votes exprimés des Actionnaires Commanditaires représentant au moins un quorum de 50 % du capital social et de l'Associé Gérant Commandité.

Art. 3. Objet.

3.1 L'objectif de la Société est d'investir les fonds disponibles dans tous types de titres, organismes de placement collectifs ainsi que dans tout autre actif autorisé avec l'objectif de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses Actionnaires des résultats de la gestion de ses avoirs.

3.2 La Société peut prendre toutes mesures et effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet dans le sens le plus large autorisé par la Loi de 2007 et en particulier:

(i) Faire des investissements que ce soit directement ou par le biais de participations directes ou indirectes dans des filiales de la Société ou d'autres véhicules intermédiaires;

(ii) Emprunter de l'argent sous quelque forme que ce soit ou obtenir toute forme de crédit et recueillir des fonds par l'intermédiaire, y compris, mais sans s'y limiter à, l'émission d'obligations, de billets à ordre et autres instruments de dette ou capitaux propres;

(iii) Avancer, prêter ou déposer ou donner des crédits aux sociétés et entreprises;

(iv) Entrer dans tout type de garantie, gage ou toute autre forme de titres, qu'il s'agisse d'un engagement personnel ou par hypothèque ou constitution de gage sur tout ou partie des actifs (actuels ou futurs) de la Société ou par tout ou partie de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société, ou de tout directeur, gérant ou autre agent de la Société, ou toute société dans laquelle la Société ou de sa société mère a un intérêt direct ou indirect ou toute société étant un actionnaire direct ou indirect de la Société ou toute société appartenant au même groupe que la Société dans la plus grande mesure permise selon la Loi de 2007.

3.3 Les objectifs et les politiques d'investissement sont déterminés par l'Associé Gérant Commandité et sont indiqués dans le Prospectus.

3.4 La Société pourra prendre toutes les mesures et entreprendre toutes les opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social dans un sens large, en restant toutefois dans les limites prévues par la Loi de 2007.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg. Des succursales, filiales ou autres bureaux pourront être établis soit au Grand Duché de Luxembourg soit à l'étranger par décision de l'Associé Gérant Commandité. L'Associé Gérant Commandité est autorisé à transférer le siège social de la Société au sein de la même municipalité par une simple résolution.

4.2 Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

4.3 Dans le cas où l'Associé Gérant Commandité considère que des événements d'ordre politique, économique ou social surviendraient ou seraient imminents ou interféreraient avec la communication de ce siège avec l'étranger et pourraient compromettre l'activité normale au siège social de la Société, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, demeurera une société régie par les lois du Grand Duché du Luxembourg.

Titre II. - Capital

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital de la Société est représenté par des actions sans valeur nominale et doit à tout moment être égal à la Valeur Net d'Inventaire. Le capital minimum de la Société ne peut pas être inférieur au seuil prévu par la Loi de 2007 et les réglementations applicables, c'est-à-dire l'équivalent d'un million deux cent cinquante mille Euros (EUR 1.250.000,-). Ce montant minimum devra être atteint endéans une période de douze (12) mois suivant la date à laquelle la Société a été agréée en tant que fonds d'investissements spécialisés par l'autorité de supervision luxembourgeoise (Commission de Surveillance du Secteur Financier).

5.2 Lors de la constitution, le capital initial de la Société est de cinquante mille US Dollars (USD 50.000,-) divisé en (i) une (1), Action de Commandité sans valeur nominale, (ii) mille (1000) Actions Participatives sans valeur nominale et (iii) quarante-huit (48) Actions de Commanditaire sans valeur nominale. Chaque Action a été entièrement libérée lors de la Constitution.

5.3 Aux fins de la consolidation des comptes, la devise de base de la Société doit être l'US Dollar (USD).

5.4 Les Actions peuvent être souscrites par certains Investisseurs Eligibles, Actionnaires ou non de la Société. Les Actions peuvent être, comme peut le décider l'Associé Gérant Commandité, d'une ou de plusieurs différentes Catégories, les caractéristiques et les conditions de celles-ci sont établies par l'Associé Gérant Commandité et divulguées dans le Prospectus.

5.5 Les Actionnaires de la même Catégorie seront traités équitablement au prorata du nombre d'Actions détenues par eux, sans prendre en considération l'Intérêt de Péréquation payables par tout Actionnaire, le cas échéant.

Art. 6. Variation du capital. Le capital social de la Société peut varier, sans aucune modification des Statuts, en raison de l'émission d'Actions nouvelles ou de remboursement de ses Actions.

Titre III. - Actions

Art. 7. Forme des actions.

7.1 Les Actions de la Société sont délivrées sous forme nominative.

7.2 Toutes les Actions émises de la Société seront inscrites au registre des Actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société, et ce registre doit indiquer le nom de chaque propriétaire d'Actions nominatives, son lieu de résidence ou son domicile élu, tel qu'il a été communiqué à la Société et le nombre d'Actions nominatives qu'il détient et le montant payé.

7.3 L'inscription du nom d'un Actionnaire au registre des Actions établira son droit de propriété sur ces Actions nominatives. L'actionnaire recevra une confirmation écrite de son actionariat sur demande.

7.4 Les certificats d'actions, le cas échéant, doivent être signés par l'Associé Gérant Commandité. Ces signatures doivent être manuelles, ou imprimées ou provenir d'une télécopie. La Société peut délivrer des certificats d'actions temporaires sous une forme telle que déterminée par l'Associé Gérant Commandité.

7.5 Tout Actionnaire ayant le droit de recevoir des Actions nominatives devra fournir à la Société une adresse à laquelle tous les avis et toutes les communications pourront être envoyés. Cette adresse sera inscrite à son tour au registre des Actionnaires.

7.6 Au cas où un Actionnaire ne fournit pas d'adresse à la Société, mention en sera faite au registre des Actionnaires, et l'adresse de l'Actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse fixée au registre des Actionnaires, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par cet Actionnaire. Celui-ci pourra à tout moment faire changer l'adresse portée au registre des Actionnaires par une déclaration écrite, envoyée à la Société à son siège social ou à telle autre adresse fixée par celle-ci, de temps à autre.

7.7 Un double du certificat d'action peut être délivré dans des conditions et garanties que la Société déterminera, y compris mais non limité à un cautionnement émis par une compagnie d'assurance, si un Actionnaire le demande et prouve à la satisfaction de la Société que son certificat d'action a été perdu, endommagé ou détruit. Le nouveau certificat d'action doit préciser que c'est un doublon. Lors de sa délivrance, le certificat d'action original devient nul.

7.8 Les certificats d'actions endommagés peuvent être annulés par la Société et remplacés par des nouveaux certificats.

7.9 La Société peut, à son choix, faire payer à l'Actionnaire le cout d'un duplicata ou d'un nouveau certificat d'action et toutes les dépenses raisonnables engagées par la Société en relation avec l'émission et l'enregistrement de celui-ci ou en relation avec l'annulation du certificat d'action original.

7.10 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si la propriété d'une ou de plusieurs Action(s) est indivise ou litigieuse, toutes les personnes invoquant un droit sur celle(s)-ci devront désigner un seul mandataire qui représentera cette(ces) Action(s) à l'égard de la Société. L'exercice de tous les droits attachés à cette (ces) Action(s) sera suspendu jusqu'à la désignation de ce mandataire.

7.11 La Société peut décider d'émettre des fractions d'Actions. Des fractions d'Actions peuvent être émises jusqu'à trois (3) décimaux. Ces fractions d'Actions auront le droit de participer au résultat net et au boni de liquidation sur une base proratisée. Ces fractions seront soumises à et supporteront la fraction correspondante de responsabilité (que cela soit par rapport à la valeur nominale ou la valeur au pair, les primes, les contributions, les appels de fonds ou autrement), les limitations, les droits de préférences, les privilèges, les réserves, les restrictions, les droit et les autres attributs d'une Action pleine et entière de cette Catégorie. Tous fonds reçus provenant de la souscription représentant une fraction inférieure à 1/1000 d'une Action pleine et entière sera conservée pour le bénéfice de l'Associé Gérant Commandité.

Art. 8. Catégories d'actions.

8.1 Les Actions de la Société sont réservées aux Investisseurs Eligibles et la Société refusera d'émettre des Actions dès lors que leur propriété ou le bénéfice économique pourrait revenir à des personnes ou des sociétés qui ne bénéficient pas de la qualité d'Investisseur Eligible.

8.2 En supplément de l'Action de Commandité souscrite par l'Associé Gérant Commandité en tant qu'actionnaire commandité de la Société, l'Associé Gérant Commandité peut décider d'émettre une ou plusieurs catégories d'Actions de Commanditaire pour la Société pouvant être souscrites par les Actionnaires Commanditaires, suite à l'approbation des deux tiers (2/3) des votes exprimés des Actionnaires Commanditaires représentant au moins un quorum de 50 % du capital social.

8.3 Chaque Catégorie d'Actions peut différer des autres Catégories à l'égard de sa structure de prix, de l'investissement initial requis ou de la devise dans laquelle la Valeur Net d'Inventaire est exprimée ou toute autre caractéristique.

8.4 Ces nouvelles Catégories d'Actions peuvent être émises selon des conditions générales qui diffèrent de celles des Catégories d'Actions existantes, y compris, sans s'y limiter, le montant des Frais de Gestion attribuables à ces Actions et autres droits relatifs à la liquidité des Actions. Dans un tel cas, les documents d'émission de la Société doivent être mis à jour en conséquence.

Art. 9. Emission d'actions.

9.1 Sous réserve des dispositions de la Loi de 2007, l'Associé Gérant Commandité est autorisé à émettre un nombre illimité d'Actions à tout moment pendant une période se terminant le plus tôt de (i) un Engagement total de trente millions US Dollars (USD 30.000.000,-) est atteint ou (ii) à la Date de Clôture Finale sans réserver aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscription pour les Actions à émettre, sauf lorsque cette émission dans une Catégorie d'Actions spécifiques portant des droits de distribution spécifiques (c'est-à-dire des droits à des intérêts différés) aurait un effet de dilution important pour les détenteurs de ces Actions. Dans ce dernier cas, aucune Action supplémentaire dans la Catégorie pertinente ne sera émise sans droit préférentiel de souscription accordée aux Actionnaires existants et sans l'approbation des deux tiers (2/3) des voix attachées aux actions pertinentes des Actionnaires existants.

9.2 L'Associé Gérant Commandité peut imposer des restrictions sur la fréquence à laquelle les Actions sont émises dans toute Catégorie d'Actions; l'Associé Gérant Commandité peut, en particulier, décider que les Actions de toute Catégorie soient seulement émises pendant une ou plusieurs périodes d'offre ou à une autre périodicité que celle prévue par le Prospectus.

9.3 Outre les restrictions concernant l'éligibilité des investisseurs prévues par la Loi de 2007, l'Associé Gérant Commandité peut déterminer d'autres conditions de souscription tel que le montant minimum des engagements, le montant minimal de la valeur nette d'inventaire globale des Actions devant être souscrite au départ, le montant minimum de toutes Actions supplémentaires à émettre, l'application de paiements d'intérêts par défaut sur les Actions souscrites et non payées à échéance, les restrictions sur la propriété des Actions et le montant minimum de toute détention d'Actions. Ces autres conditions seront indiquées et décrites en détail dans le Prospectus.

9.4 Chaque fois que la Société propose des Actions à la souscription, le prix par Action auquel ces Actions sont offertes doit être déterminé en conformité avec les règles et les lignes directrices fixées par l'Associé Gérant Commandité et reflétées dans le Prospectus de la Société. Le prix ainsi déterminé doit être payable dans un délai déterminé par l'Associé Gérant Commandité et reflété dans le Prospectus de la Société.

9.5 L'Associé Gérant Commandité peut déléguer à n'importe quel administrateur, gestionnaire, agent ou autre agent dûment autorisé le pouvoir d'accepter des souscriptions, de recevoir le paiement du prix des nouvelles Actions à émettre et de les remettre.

9.6 Clôture Initiale. Les investisseurs sont autorisés à prendre l'engagement de souscrire à des Actions de Commanditaire pendant la Période Initiale d'Offre. La Date de Clôture Initiale doit être le dernier Jour Ouvrable de la Période Initiale d'Offre, au plus tard le 30 novembre 2009.

9.7 Les Actionnaires Commanditaires, dont les Engagements sont acceptés par rapport à la Date de Clôture Initiale (les "Actionnaires Commanditaires Initiaux"), seront tenus de souscrire pour le nombre approprié d'Actions de Commanditaires et de payer la partie pertinente de leurs Engagements au plus tard trente (30) jours civils après la réception de la communication de l'Avis d'Appel de Fonds se rapportant à la Date de Clôture Initiale, à la suite de ce paiement, les Actions de Commanditaires seront émises entièrement libérées et correspondront à l'Engagement payé par cet Actionnaire Commanditaire.

9.8 Clôtures subséquentes. Après la Clôture Initiale, de nouveaux Engagements seront acceptés de la part des Actionnaires Commanditaires Initiaux et d'autres investisseurs lors d'autres Clôtures (les "Clôtures Subséquentes") telle que déterminée par l'Associé Gérant Commandité pendant une période se terminant le plus tôt de (i) un Engagement total de trente millions US Dollars (USD 30.000.000,-) est atteint ou (ii) la Date de Clôture Finale.

9.9 Les Actionnaires Commanditaires qui se sont engagés à souscrire pour les Actions de Commanditaires lors de toute Clôture Subséquente seront tenus de payer à l'égard de cette Clôture Subséquente le même pourcentage de leur Engagement que celui qui a déjà été tiré pour les Actionnaires Commanditaires précédemment admis (la "Contribution Initiale de Capital de l'Actionnaire Commanditaire Suivant"). En outre, les Actionnaires Commanditaires, autres que les Actionnaires Commanditaires Initiaux et le Conseiller Technique, devront payer, lors d'une Clôture Subséquente l'intérêt de péréquation mentionné ci-dessous.

9.10 À l'égard de la Contribution Initiale de Capital de l'Actionnaire Commanditaire Suivant lors de toute Clôture Subséquente, les Actions de Commanditaire souscrites seront émises intégralement libérées à un prix ajusté de mille US Dollars (USD 1.000,-) par Action de Commanditaire (le "Prix d'Emission") augmenté d'un montant correspondant à l'intérêt pour le bénéfice de la Société (l'"Intérêt de Péréquation"). L'Intérêt de Péréquation est de 8 % par an combiné, calculé à partir de la date de réception des paiements initiaux en relation avec les Appels de Fonds émis par rapport à la Date de Clôture Initiale et, éventuellement, de chaque prélèvement postérieur à la date du paiement correspondant de la Contribution Initiale de Capital de l'Actionnaire Commanditaire Suivant. L'Intérêt de Péréquation est calculé en fonction du nombre réel de jours écoulés.

Art. 10. Rachat.

10.1 Les détenteurs d'Actions de Commanditaires n'ont pas le droit de demander le rachat de leurs Actions.

10.2 La Société peut racheter obligatoirement toutes les Actions nominatives au nom d'un Actionnaire Commanditaire Défaillant qui sont entièrement payées (les "Actions Rachetables Défaillantes") en conformité avec les règles et procédures énoncées dans le Prospectus. Alors que l'Associé Gérant Commandité conservera un pouvoir discrétionnaire général concernant quels recours à appliquer aux Actionnaires Commanditaires Défaillants, l'Associé Gérant Commandité, agis-

sant dans les meilleurs intérêts de la Société et afin de préserver le capital de la Société, doit d'abord avoir recours à l'option de la promesse unilatérale de vente indiquée dans le Prospectus.

10.3 La Société ne procédera pas au rachat d'Actions dans le cas où l'actif net de la Société serait tombé en dessous du capital minimum prévu par la Loi de 2007 en raison de ce rachat.

10.4 Le prix de rachat doit être déterminé en conformité avec les règles et les lignes directrices fixées par l'Associé Gérant Commandité et reflétées dans le Prospectus. Le prix ainsi déterminé doit être payé dans un délai déterminé par l'Associé Gérant Commandité et reflété dans le Prospectus.

10.5 Des Actions peuvent être rachetées au prorata entre les Actionnaires existants par exemple (i) afin de distribuer aux Actionnaires, à la suite de l'aliénation d'un actif par la Société, le produit net d'un tel investissement, nonobstant toute autre distribution conformément aux dispositions de l'article 27 des présents Statuts, (ii) si la valeur des actifs de la Société a diminué d'un montant déterminé par l'Associé Gérant Commandité comme étant le seuil minimum au-delà duquel la Société n'est plus exploitée de façon économiquement efficace ou (iii) si il y a eu un changement défavorable dans la situation économique ou politique.

10.6 En outre, des Actions peuvent être rachetées obligatoirement conformément à l'article 13 "Restriction sur la Propriété des Actions" des présents Statuts.

Art. 11. Transfert d'actions.

11.1 Les Actions de Commanditaire peuvent être transférées, gagées ou cédées à toute personne tant que toutes les autres exigences quant au transfert et la substitution des Actions de Commanditaire de l'Actionnaire Commanditaire sont soit satisfaites soit annulées par l'Associé Gérant Commandité; étant entendu qu'avant un tel transfert, l'Actionnaire Commanditaire communiquera à l'Associé Gérant Commandité le ou les noms de la ou des parties (qui devra être un Investisseur Eligible) auquel l'Actionnaire Commanditaire a l'intention de transférer les Actions de Commanditaire et fera attention raisonnablement et sérieusement quant aux préoccupations concernant la solvabilité de ce cessionnaire.

11.2 Lorsqu'un Actionnaire a des obligations en cours vis-à-vis de la Société, en vertu de son contrat de souscription ou autrement, les Actions de Commanditaire détenues par cet Actionnaire Commanditaire peuvent uniquement être transférées, gagées ou cédées avec le consentement écrit de l'Associé Gérant Commandité, qui ne doit pas le refuser sans motif valable. Dans ce cas, tout transfert ou cession d'Actions de Commanditaire est soumis à la condition que l'acheteur ou le cessionnaire assume entièrement et complètement par écrit, avant le transfert ou l'affectation, toutes les obligations en cours du vendeur dans le cadre du contrat de souscription conclu par le vendeur ou autrement.

11.3 Lorsqu'un Actionnaire Commanditaire veut vendre tout ou partie de ses Actions de Commanditaire à une tierce partie, les autres Actionnaires Commanditaires détenant des Actions de Commanditaire auront un droit de préemption pour l'achat de ces Actions de Commanditaire aux mêmes termes et selon les mêmes conditions que le cessionnaire proposé, qui sera exercé conformément aux dispositions contractuelles de préemption pertinentes décrites dans le Prospectus.

Art. 12. Restriction sur la propriété des actions.

12.1 L'Associé Gérant Commandité peut restreindre ou empêcher la détention des Actions de la Société par toute personne physique ou morale, si, de l'avis de l'Associé Gérant Commandité, une telle détention viole les lois du Grand-Duché de Luxembourg ou de tout autre pays ou s'il peut en résulter que la Société soit soumise à une fiscalité autre que luxembourgeoise ou si elle peut porter préjudice à la Société de toute autre façon.

12.2 Dans une telle situation, l'Associé Gérant Commandité peut:

(i) refuser l'émission des Actions de Commanditaire si cette émission pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété de ces Actions de Commanditaire à une personne qui n'est pas autorisée à détenir des Actions de Commanditaire de la Société; et/ou

(ii) en tout temps, exiger de toute personne dont le nom est entré, ou de toute personne cherchant à inscrire le transfert d'Actions sur le registre des Actionnaires de fournir toute information, prise en charge par affidavit, que l'Associé Gérant Commandité peut estimer nécessaire afin de déterminer si le bénéficiaire économique des Actions est une Personne Non-Autorisée ou non, ou si l'inscription dans ce registre entraînera que ces Actions soit détenues par un bénéficiaire économique étant une Personne Non-Autorisée; et/ou

(iii) refuser d'accepter le vote de toute Personne Non-Autorisée à toute assemblée des actionnaires de la Société; et/ou

(iv) lorsqu'il apparaît à l'Associé Gérant Commandité que toute Personne Non-Autorisée, seule ou conjointement avec une autre personne est le bénéficiaire économique des Actions, contraindre cet Actionnaire à vendre ses Actions et à fournir la preuve à la Société de la vente dans un délai de trente (30) jours à compter de l'avis. Si cet Actionnaire ne parvient pas à se conformer à la demande de l'Associé Gérant Commandité, l'Associé Gérant Commandité peut obligatoirement échanger ou faire échanger par cet Actionnaire toutes les Actions détenues par cet Actionnaire dès que possible; et/ou

(v) procéder au rachat forcé de l'ensemble des Actions de Commanditaire s'il apparaît à la Société qu'une personne, qui n'est pas autorisée à détenir des Actions de Commanditaire, seule ou ensemble avec d'autres personnes, est propriétaire de ces Actions de Commanditaire, ou procéder au rachat forcé d'une partie des Actions de Commanditaire s'il

apparaît à la Société qu'une personne détient ou plusieurs personnes détiennent des Actions de Commanditaire d'une manière telle que cela soit ou puisse être préjudiciable à la Société.

12.3 La procédure suivante sera appliquée:

(i) l'Associé Gérant Commandité enverra un avis (appelé ci-après "l'Avis de Rachat") à l'Actionnaire pertinent possédant les Actions devant être rachetées; l'Avis de Rachat précisera les Actions à racheter, le prix de rachat qui sera payé et le lieu où ce prix sera payable. L'Avis de Rachat sera envoyé à l'Actionnaire par lettre recommandée à sa dernière adresse connue. L'Actionnaire en question sera obligé de remettre à la Société sans délai le ou les certificats représentant les Actions, le cas échéant, spécifiés dans l'Avis de Rachat. Immédiatement après la fermeture des bureaux au jour spécifié dans l'Avis de Rachat, l'Actionnaire en question cessera d'être le propriétaire des Actions spécifiés dans l'Avis de Rachat, et les certificats représentatifs de ces Actions seront annulés dans les livres de la Société;

(ii) le prix auquel les actions spécifiées dans l'Avis de Rachat doivent être rachetées (le "Prix de Rachat") est déterminé conformément aux règles fixées par l'Associé Gérant Commandité et reflété dans les documents d'émission de la Société. Le paiement du Prix de Rachat sera fait au propriétaire de ces Actions dans la Devise de Référence de la Catégorie pertinente, sauf pendant les périodes de restriction d'échange, et est déposé par la Société dans une banque à Luxembourg ou ailleurs (comme indiqué dans l'Avis de Rachat) pour le paiement de ce propriétaire lors de la cession du ou des certificats d'Action, si il en a été émis un, représentant les Actions spécifiées dans cet avis. Dès le dépôt de ce Prix de Rachat comme indiqué ci-dessus, aucune personne ayant un intéressement dans les Actions spécifiées dans cet Avis de Rachat n'aura plus d'intéressement dans ces Actions, ou toute réclamation contre la Société ou ces actifs à cet égard, sauf le droit des Actionnaires qui apparaissent en tant que propriétaire, de recevoir le prix ainsi déposé (sans intérêt) de cette banque lors de la cession effective du certificat ou des certificats d'Action, si il en a été émis un, comme indiqué ci-dessus. L'exercice par la Société de ce pouvoir ne doit jamais être remis en question ou invalidé, au motif qu'il n'y avait pas suffisamment d'éléments de preuve de la propriété des Actions par toute personne ou que la propriété véritable de toutes Actions était autrement que tel qu'apparu à la Société à la date de tout Avis de Rachat, pourvu que dans ce cas, les pouvoirs susmentionnés aient été exercés par la Société de bonne foi.

12.4 Plus particulièrement, l'Associé Gérant Commandité peut restreindre ou empêcher la propriété de ses Actions par toute "Personne US" à moins qu'une telle détention soit conforme aux lois et règlements des Etats-Unis d'Amérique applicables.

12.5 Finalement, la Société peut restreindre ou empêcher la détention des Actions de la Société par toute personne, entreprise ou société:

- (i) Qui n'est pas un Investisseur Averti; ou
- (ii) Si, de l'avis de l'Associé Gérant Commandité, une telle détention peut être préjudiciable pour la Société; ou
- (iii) Si elle peut entraîner une violation légale ou réglementaire, qu'elle soit luxembourgeoise ou étrangère; ou
- (iv) S'il en résultait que la Société serait exposée à des inconvénients d'ordre fiscal ou à d'autres inconvénients financiers qu'elle n'aurait pas autrement encourus.

Une telle personne, firme ou société, à déterminer par l'Associé Gérant Commandité, sera désignée ci-après comme une "Personne Non Autorisée". Ces conditions ne sont pas applicables à l'Associé Gérant Commandité.

Art. 13. Valeur nette d'inventaire.

13.1 La Valeur Nette d'Inventaire par Action ou Catégorie d'Actions de la Société sera calculée annuellement dans la devise décidée par l'Associé Gérant Commandité. L'Associé Gérant Commandité décidera les jours où la valeur nette d'inventaire sera déterminée (le "Jour d'Evaluation") et la manière appropriée de communiquer aux investisseurs la Valeur Nette d'Inventaire par action conformément à la loi en vigueur.

I. Les actifs de la Société comprennent:

- toutes les espèces en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts échus ou courus;
- tous les effets et billets payables à vue, y compris les résultats de toute vente de titres dont le prix n'a pas encore été encaissé
- tous les titres, actions, obligations, obligations à temps, obligation transférable en sommes partielles, options ou droits de souscription, warrants, instruments du marché monétaire et tous les autres investissements et les valeurs mobilières;
- tous les dividendes et distributions payables à la Société en espèces ou sous forme de valeurs mobilières (la Société peut, toutefois, faire des ajustements pour tenir compte des fluctuations de la valeur du marché des valeurs mobilières résultant des pratiques telles que les négociations sans dividende ou sans réclamation);
- tous les intérêts exigibles en cours sur les titres portant intérêt, sauf si cet intérêt est inclus dans le montant du principal de ces titres
- les frais de constitution de la Société, dans la mesure où ceux-ci n'ont pas été amortis
- les autres immobilisations de la Société, y compris les immeubles de bureaux, les équipements et les accessoires de la Société; et
- tous les autres actifs, de quelque nature qu'ils soient, y compris le résultat des transactions de swap et les dépenses payées d'avance

II. Les engagements de la Société incluent:

- tous les emprunts, factures, billets à ordre et montant devant être payés;
- tous les passifs connus, déjà dus ou non, y compris toutes les obligations contractuelles qui ont atteint leur terme, impliquant les paiements effectués soit en espèces soit sous la forme d'actifs, y compris le montant de tout dividende déclaré par la Société mais non encore payé;
- une provision pour toute taxe provisionnée sur le Jour d'Évaluation et les autres provisions autorisées ou approuvées par L'Associé Gérant Commandité; et
- tous les autres passifs de la Société de quelque nature que ce soit, à l'exception des passifs représentés par des Actions de la Société. Pour déterminer le montant de ces passifs, la Société prend en compte tous les frais payables par la Société, y compris, mais non limité à: les dépenses en relation avec la formation, les dépenses en relation avec les commissions à payer à son/ses conseiller(s) en investissement, son/ses conseillers (s), ses comptables, son dépositaire et ses correspondants, ses agents de transfert et de registre, ses agents payeurs, ses courtiers, ses distributeurs, ses représentants permanents à la place des commissaires aux comptes, son agent administratif, son domiciliataire, les services, les promotions, les impressions, les reportings, les publications (y compris la publicité ou la préparation et l'impression de la délivrance des documents de la Société, les notes explicatives, les instructions d'enregistrement et les rapports financiers) et d'autres charges d'exploitation, le coût des actifs d'achat et vente (les frais de transaction), les intérêts et frais bancaires, ainsi que les impôts et autres charges gouvernementales.

La Société peut calculer les dépenses administratives et d'autres natures régulières ou périodiques sur une base estimée chaque année ou pour les autres périodes à l'avance et peut les augmenter dans des proportions égales sur une période quelconque

III. La valeur des actifs de la Société sera déterminée de la manière suivante:

- la valeur de tout espèces disponible en caisse ou en dépôt, bon à prime d'émission, les factures et les obligations sur demande et les acomptes à recevoir, les dépenses prépayées, les dividendes en espèces et les intérêts déclarés ou échus non encore reçus ou déclarés, doit être égale à la totalité du montant de celle-ci, sauf si il est peu probable qu'il soit payé ou reçu en totalité, dans un tel cas la valeur de celle-ci est déterminée après avoir effectué cette remise que l'Associé Gérant Commandité estime approprié dans ce cas afin de refléter la véritable valeur de celle-ci;
- la valeur de tout portefeuille de valeurs mobilières et instruments du marché monétaire ou dérivés qui sont cotés à une bourse officielle ou négociés sur n'importe quel autre marché réglementé se fondera sur le dernier cours disponible sur le marché principal sur lesquels ces titres, ces instruments du marché monétaire ou ces produits dérivés sont négociés, tel que fourni par un service de tarification reconnu et approuvé par l'Associé Gérant Commandité. Si ces prix ne sont pas représentatifs de la juste valeur, ces valeurs mobilières, instruments du marché monétaire ou dérivés, ainsi que tout autre actif autorisé peuvent être évalués à une juste valeur à laquelle on s'attend à ce qu'ils puissent être revendus, tel que déterminée de bonne foi par et sous la direction de l'Associé Gérant Commandité;
- la valeur des titres et des instruments du marché monétaire qui ne sont pas cotés ou négociés sur un marché réglementé sera évaluée à une juste valeur à laquelle on s'attend à ce qu'ils puissent être revendus, tel que déterminé de bonne foi sous la direction de l'Associé Gérant Commandité;
- les investissements en titres de capitaux privés seront évalués à une juste valeur sous la direction de l'Associé Gérant Commandité, conformément aux normes professionnelles appropriées, tels que les directives d'évaluation publiées par l'European Private Equity and Venture Capital Association (EVCA), comme spécifié dans les documents d'émission de la Société;
- l'évaluation des produits dérivés négociés en vente libre (OTC), tels que les contrats à terme, contrats sur les futures, les options non négociés sur les bourses ou sur des autres marchés reconnus, reposera sur leur valeur net de liquidation déterminée, conformément aux politiques établies par l'Associé Gérant Commandité sur base de modèles financiers reconnus sur le marché et d'une manière cohérente pour chaque catégorie de contrats. Le valeur net de liquidation d'une position dérivée doit être comprise comme étant égale au résultat net non-réalisés des profits et pertes par rapport à la position appropriée;

- la valeur des autres actifs sera déterminée avec prudence et bonne foi par et sous la direction de l'Associé Gérant Commandité en conformité avec les principes d'évaluation pertinents et les procédures pertinentes.

13.2 L'Associé Gérant Commandité peut, à son entière discrétion, également permettre l'utilisation d'une autre méthode d'évaluation s'il considère qu'une telle évaluation reflète mieux la juste valeur d'un avoir de la Société.

13.3 Le cas échéant, la juste valeur d'un actif est déterminée par l'Associé Gérant Commandité, ou par un comité nommé par l'Associé Gérant Commandité, ou par une personne désignée par l'Associé Gérant Commandité.

13.4 Toutes les règles seront interprétées et les évaluations effectuées conformément aux principes comptables généralement indiqués dans les documents d'émission de la Société, y compris le Prospectus.

13.5 Des provisions adéquates seront réalisées pour les dépenses mises à la charge de la Société et il sera éventuellement tenu compte des engagements hors-bilan sur base de critères équitables et prudents.

13.6 Pour chaque Catégorie, la Valeur Nette d'Inventaire par Action sera calculée en divisant l'actif net attribuable à cette Catégorie (qui doit être égal à l'actif moins les passifs attribuables à cette Catégorie) par le nombre d'Actions émises et en circulation cette Catégorie dans la Devise de Référence; les actifs et passifs libellés en devise étrangère seront convertis dans la Devise de Référence, basée sur les taux de change appropriés.

13.7 L'actif net de la Société doit être égal à la somme de l'actif net de toutes ses Catégories d'Actions.

13.8 En l'absence de mauvaise foi, de négligence grossière ou d'erreur manifeste, toute décision afin de déterminer la Valeur Nette d'Inventaire prise par l'Associé Gérant Commandité ou par toute banque, société ou autre organisation que l'Associé Gérant Commandité peut nommer à cette fin, sera définitive et obligatoire pour la Société et les Actionnaires présents, passé ou futurs.

Art. 14. Suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire.

14.1 L'Associé Gérant Commandité peut suspendre temporairement le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire dans les circonstances suivantes:

- lorsque les bourses ou les marchés financiers qui servent à l'établissement des prix pour une partie importante des actifs sont fermés, ou dans le cas où les transactions sur ces marchés sont suspendues, ou font l'objet de restrictions ou sont impossibles à exécuter en volumes, permettant la détermination des prix équitables;
- lorsque les sources d'informations ou de calcul normalement utilisées pour déterminer la valeur des actifs sont indisponibles, ou si le prix d'un investissement ne peut être déterminé avec rapidité et précision pour quelque raison que ce soit;
- lorsque des restrictions de transfert des capitaux ou d'échange empêchent l'exécution de transactions ou si les transactions de vente ou d'achat ne peuvent pas être exécutées au taux normales;
- lorsque l'environnement politique, économique, militaire ou monétaire, ou un événement de force majeure, empêche la Société de gérer normalement ses actifs ou passifs et empêche la détermination de leur valeur d'une manière raisonnable;
- lorsque, pour toute autre raison, les prix d'un investissement important ne peut pas être rapidement ou avec précision établi;
- lorsque la Société est en train d'établir des parités de change dans le contexte d'une fusion, d'un apport d'actif, d'une séparation d'actif ou d'un partage ou toute autre transaction de restructuration.

14.2 La suspension du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire et/ou, le cas échéant, de la souscription, du rachat d'actions, sont notifiées aux personnes concernées par le biais de tous moyens raisonnablement disponibles à la Société, à moins que l'Associé Gérant Commandité ne soit d'avis qu'une publication n'est pas nécessaire du fait de la courte période de la suspension.

Titre IV - Administration et Gestion de la société

Art. 15. L'Associé gérant commandité.

15.1 La Société sera gérée par "CLDF Management S.à r.l." en sa capacité d'associé gérant commandité, une société constituée sous les lois du Luxembourg ("Associé Gérant Commandité").

15.2 L'Associé Gérant Commandité est individuellement et conjointement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être payées au moyen des actifs de la Société

15.3 En cas d'incapacité légale, de liquidation ou de toute autre situation permanente empêchant l'Associé Gérant Commandité d'agir comme associé gérant commandité de la Société, la Société ne sera pas immédiatement dissoute et liquidée si un administrateur, qui n'a pas besoin d'être Actionnaire, est désigné pour effectuer les actes urgents ou simplement administratifs, jusqu'à ce qu'une assemblée générale des Actionnaires soit convoquée, dans les quinze (15) jours de la désignation de l'administrateur. Au cours de cette assemblée générale, les Actionnaires pourront désigner, en accord avec les conditions de quorum et de majorité requis pour la modification des Statuts, un remplaçant à l'Associé Gérant Commandité. Si ladite désignation n'a pas lieu, la Société sera dissoute et liquidée.

15.4 La désignation d'un remplaçant à l'Associé Gérant Commandité ne sera pas soumise à l'approbation de l'Associé Gérant Commandité.

Art. 16. Pouvoirs de l'associé gérant commandité.

16.1 L'Associé Gérant Commandité, appliquant le principe de la répartition des risques, déterminera les politiques et stratégies de placement de la Société et les lignes de conduite à suivre dans la gestion de la Société, en tenant compte des restrictions qui seront fixées dans les documents d'émission de la Société, conformément à la législation en vigueur.

16.2 La Société est autorisée à employer des techniques et des instruments aux fins d'une gestion efficace du portefeuille dans toute la mesure permise par la loi dans l'objectif d'une gestion efficace du portefeuille.

16.3 L'Associé Gérant Commandité dispose des pouvoirs les plus vastes pour réaliser des actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société.

16.4 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou par les présents Statuts sont de la compétence de l'Associé Gérant Commandité.

16.5 L'Associé Gérant Commandité peut nommer des comités, conseillers en investissement et des gestionnaires, des conseillers techniques, ainsi que tout autre agent de gestion ou administratif. L'Associé Gérant Commandité peut conclure des contrats avec ces personnes ou sociétés pour la fourniture de leurs services, la délégation de pouvoirs à leur encontre et la détermination de leur rémunération à la charge de la Société.

Art. 17. Représentation de la société. La Société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature de l'Associé Gérant Commandité ou par la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) un tel pouvoir de signature aura été délégué par l'Associé Gérant Commandité.

Art. 18. La révocation de l'associé gérant commandité.

18.1 La révocation de l'Associé Gérant Commandité, uniquement dans le cadre des motifs mentionnés ci-dessous, qui doit être efficace immédiatement, nécessite un vote affirmatif d'une Majorité en Intérêt des Actionnaires Commanditaires lors de l'assemblée générale des Actionnaires. Cette assemblée générale des Actionnaires peut être tenue à tout moment et appelée par l'Associé Gérant Commandité à la demande des Actionnaires représentant au moins 10 % du capital social de la Société. Les décisions doivent être valablement prises sans l'assentiment de l'Associé Gérant Commandité.

18.2 L'Associé Gérant Commandité peut aussi être révoqué de sa fonction d'associé gérant commandité de la Société (une "Révocation pour Cause") suite à un vote affirmatif d'une Majorité en Intérêt des Actionnaires Commanditaires dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours civils après la survenance de l'un des éléments suivants:

(a) toute représentation faite par l'Associé Gérant Commandité dans tout document important conclu par l'Associé Gérant Commandité qui est délibérément fautive sur un point essentiel à la date à laquelle elle est faite;

(b) l'Associé Gérant Commandité doit avoir commis une violation substantielle de ses obligations à l'égard de la Société et, dans le cas où cette violation substantielle peut être remédiée, ce manquement n'a pas été remédié dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours civils de la réception par l'Associé Gérant Commandité d'un avis écrit de cette violation identifiant et donnant tous les détails disponibles de la prétendue violation;

(c) l'Associé Gérant Commandité doit avoir commis une violation substantielle de ses obligations à l'égard de la Société et, dans le cas où cette violation substantielle ne peut être remédiée, suite à la réception par l'Associé Gérant Commandité d'un avis écrit de cette violation identifiant et donnant tous les détails disponibles de la prétendue violation;

(d) l'Associé Gérant Commandité, le Conseiller en Investissement ou l'un de leurs administrateurs ou de leurs gestionnaires de portefeuille ont commis un crime impliquant la fraude et/ou la malhonnêteté financière suite à une décision rendue par un tribunal et bénéficiant de l'exequatur au Grand-Duché de Luxembourg;

(e) l'Associé Gérant Commandité ou le Conseiller en Investissement est devenu l'objet d'une ordonnance judiciaire ou d'une procédure, qu'elle soit volontaire ou involontaire, concernant la loi sur la faillite ou l'insolvabilité, ou est devenu l'objet d'une procédure prévoyant sa dissolution ou sa liquidation ou dispose d'un curateur ou un curateur administratif nommé pour gérer ses actifs ou une partie substantielle de ceux-ci ou est autrement interdit, sur une base permanente, de s'engager dans des activités de gestion de fonds; et/ou

(f) la survenance de l'Événement de Personne Clé et l'échec de l'Associé Gérant Commandité de solliciter une Majorité en Intérêt des Actionnaires Commanditaires comme prévu dans la section III "Gestion, Gouvernance et Administration", sous-section A "L'Associé Gérant Commandité", article 3. "l'Événement de Personne Clé";

(g) toute violation importante et grave des Statuts, négligence grave, fraude ou autre faute volontaire grave, (au sens de la législation luxembourgeoise).

18.3 L'Associé Gérant Commandité a l'obligation de fournir rapidement aux Actionnaires Commanditaires un avis écrit de tous les événements décrits dans les éléments (a) à (g) ci-dessus qui donne lieu au droit de révoquer l'Associé Gérant Commandité.

18.4 L'Associé Gérant Commandité peut être révoqué de sa fonction d'associé gérant commandité sans cause (une "Révocation sans Cause") suite à un vote affirmatif d'au moins 75 % des suffrages valablement exprimés par les Actionnaires Commanditaires présents ou représentés et un quorum de 50 % du capital social sans l'assentiment de l'Associé Gérant Commandité et du Conseiller Technique, dans le cas où ce Conseiller Technique est aussi un Actionnaire Commanditaire de la Société. Suite à l'avis de la décision prise par les Actionnaires Commanditaires quant à une Révocation sans Cause, l'Associé Gérant Commandité a droit à un montant égal à la commission de gestion qu'il aurait reçu à l'égard des six (6) mois qui suivent immédiatement la date de sa révocation.

18.5 Après une Révocation pour Cause, l'Associé Gérant Commandité doit renoncer automatiquement à tous ses droits aux Intérêt Différés. Après une Révocation sans Cause, l'Associé Gérant Commandité sera habilité à recevoir au prorata une proportion des Intérêt Différés attribuables à chaque investissement fait préalablement à ce retrait, déterminée en multipliant ces Intérêt Différés par une fraction, le numérateur de celle-ci doit être le nombre d'années (y compris une fraction décimale d'un an) qui se sont écoulés depuis la Date de Clôture Initiale jusqu'à ce que ce retrait et le dénominateur sera le nombre d'années (y compris une fraction décimale d'un an) qui se sont écoulés depuis la Date de Clôture Initiale jusqu'à la date de liquidation de la Société.

18.6 Pour une Révocation pour Cause, l'Associé Gérant Commandité sortant doit transférer son Action de Commandité et ses Actions Participatives à la valeur nominale à tout nouvel associé gérant commandité dans un délai de dix (10) jours civils suite à la demande de le faire. Pour une Révocation sans Cause, l'Associé Gérant Commandité sortant doit transférer son Action de Commandité et une proportion au pro rata de ses Actions Participatives, calculées ci-dessus, à la valeur nominale, à tout nouvel associé gérant commandité dans un délai de dix (10) jours calendaires suite à la demande de le faire.

18.7 L'Événement de Personne Clé doit être compris comme lorsqu'une "Personne Clé" (tel qu'identifiée dans le Prospectus) cesse de consacrer suffisamment de temps à l'entreprise de telle façon qu'elle ne respecte évidemment pas

ses engagements de consacrer un laps de temps suffisant pour assurer le succès des activités de placement de la société, ou est physiquement ou mentalement inapte, un tel état la rendant ainsi incapable de travailler, ou est décédée, ou est considérée judiciairement comme incompetente ou aliénée, ou fait l'objet d'une faillite personnelle, ou est inculpée d'une infraction ou d'un autre crime passible d'emprisonnement ou autrement, volontairement ou involontairement, se retire de la participation active dans la gestion de la Société.

Art. 19. Responsabilité.

19.1 Les détenteurs d'Actions de Commanditaire s'abstiendront d'agir au nom de la Société de quelque manière ou en quelque capacité que ce soit, si ce n'est en exerçant leurs droits d'Actionnaires lors des assemblées générales, et ne seront engagés que dans la limite de leurs apports à la Société.

19.2 Aureos Capital Limited est seulement un souscripteur d'Action Participatives et ne sera pas considéré comme un actionnaire fondateur.

Art. 20. Conflit d'intérêt.

20.1 Des conflits d'intérêts potentiels existent dans la structure et le fonctionnement des activités de la Société. En particulier, certains des membres du Conseil de l'Associé Gérant Commandité sont aussi les directeurs du Conseiller en Investissements et de leurs Filiales. La Société respectera en tout temps la loi luxembourgeoise applicable et les termes et conditions du Prospectus.

20.2 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou entreprise ne doit être affecté ou invalidé par le fait que l'Associé Gérant Commandité ou un ou plusieurs des directeurs et/ou gestionnaires ou agents de l'Associé Gérant Commandité sont intéressés à, ou est un directeur, associé, dirigeant ou employé de tout autre société ou entreprise.

20.3 Tout administrateur, responsable ou agent de l'Associé Gérant Commandité qui exerce en tant que administrateur, gestionnaire, agent ou un employé de toute société ou entreprise avec laquelle la Société doit contracter ou autrement, s'engager dans les affaires n'est pas, en raison de cette affiliation avec telle autre société ou entreprise, empêché de considérer, de voter ou d'agir sur toute question à l'égard de ce contrat ou de l'autre affaire.

Art. 21. Indemnisation.

21.1 L'Associé Gérant Commandité et chaque membre, gestionnaire, partenaire, actionnaire, directeur, agent, employé, agent ou personne contrôlant le Conseiller Technique et ses sociétés affiliées ou l'Associé Gérant Commandité ou les membres des comités créées par ce dernier (les "Personnes Indemnisées") peuvent être être disculpés et avoir le droit à indemnisation dans les plus larges limites autorisées par la loi et en conformité avec les termes du Prospectus par la Société contre tout coût, dépense (y compris les honoraires d'avocats), jugement et/ou responsabilité, raisonnablement engagés par, ou imposées à cette personne dans le cadre de toute action, poursuite ou procédure (y compris toute procédure devant tout organe ou organisme administratif ou législatif) dans le cadre desquelles cette personne peut être désignée partie ou autrement impliquée ou avec lesquelles cette personne est menacée en raison de son statut d'avoir été ou d'être une Personne Indemnisée; à condition toutefois que aucune personne ne soit indemnisée au sujet de toute question pour lesquelles cette personne est considérée comme ne pas avoir agi de bonne foi dans le meilleur intérêt de la Société ou à l'égard de toute autre question lorsque cette personne a agi par fraude, faute grave ou en violation substantielle des documents constitutifs de la Société ou des dispositions des contrats connexes.

21.2 Nonobstant ce qui précède, les avances de fonds de la Société à une personne ayant droit à indemnisation en vertu des présentes pour frais juridiques et autres frais encourus suite à une action en justice seront uniquement payées si les trois conditions suivantes sont remplies: (1) l'action juridique se rapporte à l'exécution des obligations ou de services de la personne au nom de la société; (2) l'action juridique est lancée par une tierce partie à la Société; et (3) cette personne s'engage à rembourser les sommes avancées dans les cas dans lesquels il est enfin et de façon concluante déterminé qu'il n'aurait pas droit à indemnisation en vertu des présentes.

21.3 La Société ne doit pas indemniser les Personnes Indemnisées en cas de réclamation résultant de procédures judiciaires entre l'Associé Gérant Commandité et chaque membre, gestionnaire, partenaire, actionnaire, directeur, agent, employé, agent ou contrôle personne de ce dernier.

Titre V - Assemblées générales

Art. 22. Assemblées générales de la société.

22.1 L'assemblée générale des Actionnaires représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, réaliser ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société, étant entendu, que chaque résolution de l'assemblée générale modifiant les Statuts ou créant des droits ou des obligations vis-à-vis des tiers doit être approuvée par l'Associé Gérant Commandité.

22.2 L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra au siège social de la Société à Luxembourg, à 11 du matin (heure de Luxembourg) le premier mardi du mois de juin. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le Jour Ouvrable suivant. L'assemblée générale peut se tenir à l'étranger si l'Associé Gérant Commandité le décide souverainement, si des circonstances exceptionnelles le nécessitent.

22.3 D'autres assemblées générales d'Actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation.

22.4 Les assemblées générales des Actionnaires sont convoquées par l'Associé Gérant Commandité par un avis indiquant l'ordre du jour, envoyé par courrier recommandé, au moins huit (8) jours avant l'assemblée générale, à chacun des Actionnaires de la Société à l'adresse inscrite dans le registre des Actionnaires. L'envoi des avis aux Actionnaires nominatifs ne doit pas être justifié lors de la réunion.

22.5 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils se considèrent comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

22.6 L'Associé Gérant Commandité peut déterminer toutes les conditions à satisfaire par les Actionnaires pour assister à l'assemblée générale des Actionnaires.

22.7 Chaque Action procure un droit de vote quelque soit sa valeur. Les fractions d'Actions ne permettent pas l'exercice du droit de vote.

22.8 Un Actionnaire peut voter à une assemblée générale en donnant une procuration écrite sous forme d'un téléfax, câble, télégramme ou télex, à une autre personne.

22.9 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique initiée depuis Luxembourg est autorisée si chaque Actionnaire participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Actionnaires participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit Actionnaire participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via la vidéo ou le téléphone.

22.10 Sauf dispositions contraires de ces Statuts, les exigences de participation, de quorum et de majorité à chaque assemblée générale sont celles énoncées dans les articles 67 et 67-1 de la Loi de 1915.

22.11 Sauf dispositions contraires de ces Statuts, toute résolution d'une réunion des Actionnaires ayant l'effet de modifier ces Statuts doit être acceptée avec un quorum de présence de cinquante pourcent (50 %) des actions émises par la Société au premier appel et si ce résultat n'est pas atteint, sans obligation de quorum pour le deuxième appel et, l'approbation d'une majorité d'au moins deux tiers (2/3) des suffrages valablement exprimés par les Actionnaires présents ou représentés lors de la réunion et (iii) le consentement de l'Associé Gérant Commandité.

22.12 Conformément à l'article 68 de la Loi de 1915, toute résolution de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société, affectant les droits des détenteurs d'Actions de toute Catégorie vis-à-vis des droits des détenteurs d'Actions de toute autre Catégorie ou Catégories, doit être soumis à une résolution de l'Assemblée générale des Actionnaires de cette Catégorie ou de ces Catégories. Les résolutions, afin d'être valables, doivent être adoptées dans le respect des conditions de quorum et de majorité visées aux présentes, par rapport à chaque Catégorie ou Catégories concernée(s).

Art. 23. Assemblées générales des catégorie(s) d'actions. Les dispositions de l'article 22 s'appliqueront, mutatis mutandis, à de telles assemblées générales.

Titre VI - Comptes annuels

Art. 24. Exercice social.

24.1 L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et s'achève le 31 décembre de la même année. La première année sociale commence au jour de la constitution de la Société et se termine au 31 décembre 2009.

24.2 La Société publie un rapport annuel conformément à la loi.

Art. 25. Distributions.

25.1 Les produits des revenus et les produits résultant de la disposition du portefeuille de sociétés seront alloués et payés comme suit, après déduction des frais de gestion appropriée et des charges d'exploitation (y compris les passifs éventuels), comme décrit dans le Prospectus et conformément aux dispositions pertinentes des dispositions contractuelles convenues par les Actionnaires pertinents:

(a) premièrement, 100 % pour les Actionnaires Commanditaires, jusqu'à ce que le montant cumulé distribué à ces Actionnaires Commanditaires conformément aux dispositions du présent paragraphe (a) soit égal à la contribution du capital total de ces Actionnaires Commanditaires;

(b) deuxièmement, 100 % pour les Actionnaires Commanditaires, jusqu'à ce que le montant cumulé distribué à ces Actionnaires Commanditaires conformément aux dispositions du présent paragraphe (b) soit suffisant pour fournir à ces Actionnaires Commanditaires un taux de rendement interne égal à 8 % par an (calculé annuellement en arrière sur base d'une année de trois cent soixante-cinq (365) jours) des contributions du capital total de ces Actionnaires Commanditaires, calculé à partir de la date d'échéance spécifiée dans l'Avis d'Appel de Fonds applicable jusqu'à la date où les distributions sont effectuées conformément aux dispositions du présent paragraphe (b) (le "Rendement Préférentiel");

(c) troisièmement, 100 % aux porteurs d'Actions Participatives jusqu'à ce que ces détenteurs d'Actions Participatives aient, collectivement, reçu 20 % des montants distribués au titre du paragraphe (b) ci-dessus ainsi que (ii) 20 % des montants distribués sous le (c) (i) du présent paragraphe; et

(d) de tout montant résiduel, 80 % sera distribué aux Actionnaires Commanditaires et 20 % sera distribué aux porteurs d'Actions Participatives (ce montant, ainsi que le montant visé au paragraphe (c) ci-dessus, est défini comme l'"Intérêt Différé").

25.2 Pour toute Catégorie d'Actions auxquelles est attachée un droit de distributions, l'Associé Gérant Commandité peut décider de verser des dividendes intérimaires dans le respect des conditions énoncées par la loi et ces Statuts.

25.3 Les paiements des distributions aux porteurs d'Actions nominatives sont effectués pour ces Actionnaires à leurs adresses indiquées dans le registre des Actionnaires.

25.4 Les distributions seront payées dans une telle devise et en un temps et lieu déterminé périodiquement par l'Associé Gérant Commandité.

25.6 Toute distribution de dividendes non réclamée dans les cinq (5) ans qui suivent la déclaration reste acquise et revient à la Catégorie ou aux Catégories d'actions émises par la Société.

25.7 Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés par la Société et conservé par elle à la disposition des bénéficiaires.

Titre VII - Réviseur d'entreprises

Art. 26. Réviseur d'entreprises. Toutes les données comptables de la Société seront contenues dans un rapport annuel examiné par un réviseur d'entreprises agréé nommé par l'assemblée générale des Actionnaires qui fixera sa rémunération. Le réviseur accomplira toutes les fonctions prévues par la Loi de 2007.

Titre VIII - Dépositaire

Art. 27. Dépositaire.

27.1 La Société conclura un contrat de dépôt avec un établissement bancaire luxembourgeois comme défini dans la loi luxembourgeoise du 5 avril 1993 sur le secteur financier telle que modifiée de temps à autre.

27.2 Le Dépositaire accomplira les fonctions et responsabilités prévues par la Loi de 2007.

27.3 Si le Dépositaire désire résilier le contrat, l'Associé Gérant Commandité devra faire diligence de trouver un successeur au Dépositaire et de le nommer en remplacement du Dépositaire. L'Associé Gérant Commandité peut mettre fin aux fonctions du Dépositaire mais ne peut révoquer le Dépositaire que si un nouveau dépositaire a été désigné en vue d'agir à la place du Dépositaire.

Titre IX - Dissolution - Liquidation

Art. 28. Dissolution - Liquidation.

28.1 La Société peut à tout moment être dissoute, sur proposition de l'Associé Gérant Commandité par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société, avec une majorité des deux-tiers (2/3) des votes valablement exprimés par les Actionnaires présents ou représentés à cette réunion avec une exigence de quorum de soixante-dix pour cent (70 %). Si une telle condition de quorum n'est pas remplie à la première réunion convoquée, alors, les résolutions peuvent être passées selon les mêmes exigences de votes mais sans aucune obligation de quorum pour la deuxième réunion convoquée.

28.2 Lorsque le capital social tombe en deçà du seuil des deux tiers du capital minimum indiqué dans la Loi de 2007, l'Associé Gérant Commandité doit soumettre la question de la dissolution de la Société à l'assemblée générale. L'assemblée générale, pour laquelle il n'y aura pas d'exigence de quorum, adoptera les résolutions à la majorité simple des Actions représentées lors de la réunion.

28.3 La question de la dissolution de la Société sera soumise également à l'assemblée générale lorsque le capital social, tombe sous le quart du capital minimum indiqué dans la Loi de 2007; dans ce cas, l'assemblée générale sera tenue sans aucune exigence de quorum et la dissolution pourra être décidée par les Actionnaires détenant un quart des Actions représentées et ayant valablement exprimés leur droit de vote lors de l'assemblée.

28.4 L'assemblée doit être convoquée de façon à être tenue dans une période de quarante (40) jours à partir de la constatation du fait que les actifs nets, sont tombés sous les deux tiers (2/3) ou le quart (1/4) du minimum légal, le cas échéant.

28.5 La liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personne(s) physique(s) ou morale(s), nommé(s) par l'assemblée générale des Actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

28.6 La liquidation s'opérera en conformité avec les lois luxembourgeoises applicables. Le produit net de la liquidation sera distribué aux Actionnaires au prorata de leurs droits.

28.7 A l'issue de la procédure de liquidation, tout montant qui n'a pas été réclamé par les actionnaires / porteurs de parts sera payé à la caisse des consignations qui les gardera à disposition des actionnaires/porteurs de part concernés pendant la durée prévue par la loi. A la fin de cette période, le solde sera versé au Grand-Duché de Luxembourg.

Titre X - Dispositions générales

Art. 29. Déclaration. Les mots, bien qu'écrits au masculin, englobent également le genre féminin, et les mots "personnes" ou "actionnaires" englobent également les sociétés, associations et tout autre groupe organisé de personnes constitué ou non sous forme de société ou d'association.

Art. 30. Indivisibilité. Le caractère non valable, illégal ou non exécutoire de toute clause des présents Statuts n'affectera en rien la validité de ces statuts. Cependant, la clause non valable, illégale ou non exécutoire sera remplacée par une clause valable, légale ou exécutoire similaire, laquelle reflétera au mieux l'intention des Actionnaires comme indiqué dans le Prospectus.

Art. 31. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront déterminées conformément à la Loi de 1915 et la Loi de 2007, telles que ces lois ont été ou seront modifiées par la suite.

Souscription et Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Noms des souscripteurs	Nombre d'actions souscrites
CLDF Management S.à r.l.	1 Action de Commandité 800 Actions Participatives 48 Actions de Commanditaire
Aureos Capital Ltd	200 Actions Participatives

Lors de la constitution, les Actions ont été intégralement payées de sorte que la somme de cinquante mille US Dollars (USD 50.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Aureos Capital Limited est seulement un souscripteur d'Action Participatives et ne sera pas considéré comme un actionnaire fondateur.

Pour les besoins de l'enregistrement, la partie comparante déclare que le montant du capital de cinquante mille US Dollars (USD 50.000) est évalué à trente-trois mille deux cent trente-neuf virgule soixante-dix-sept euros (33.239,77).

Disposition transitoire

La première année sociale commencera au jour de la constitution de la Société et se terminera au 31 décembre 2009.

La première assemblée générale annuelle des Actionnaires sera tenue en 2010.

Le premier rapport annuel de la Société sera daté du 31 décembre 2009.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à trois mille vingt-cinq euros (EUR 3.025,-).

Déclaration

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la Loi de 1915 ont été observées.

Assemblée générale extraordinaire des actionnaires

Les parties susmentionnées, représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société et se considérant dument convoquées, ont immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire après la constitution de la Société. Ayant d'abord vérifié que l'assemblée était valablement constituée, l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le siège social de la Société est fixé au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg

Deuxième résolution

Le réviseur d'entreprise agréé de la Société sera KPMG S.à r.l., dont le siège social est au 9, allée Scheffer L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Son mandat de réviseur d'entreprise expirera lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires approuvant les comptes au 31 décembre 2010.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, le jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le Notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte sont rédigés en anglais suivis d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Et après lecture, la comparante susmentionnée, connue par le notaire par son prénom, nom, statut marital et adresse, a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: RECHSTEIN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 26 octobre 2009. REM 2009 / 1417. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 10 novembre 2009.

Roger ARRENSDORFF.

Référence de publication: 2009140590/1643.

(090173021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

**Banca Monte dei Paschi di Siena S.p.A., Succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger,
(anc. Banca Antoniana Popolare Veneta Luxembourg Branch).**

Adresse de la succursale: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 100.304.

Le bilan consolidé au 31/12/2007 de la Banque Banca Antonveneta S.p.A., inscrite au Registro delle Imprese di Padova 04300140284, R.E.A. 378677, dans lequel ont été consolidés les comptes de la Banca Antoniana Popolare Veneta, Luxembourg Branch, enregistré à Luxembourg a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2009140037/14.

(090169598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2009.

Taro S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 41.933.

Draft terms of division

a. Form, name, registered office and capital of the Company whose division is proposed

TARO SA., Société Anonyme Holding, having its registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 41.933.

The current share capital of the Company amounts to USD 450 000 (four hundred and fifty thousand) represented by 450 (four hundred and fifty) shares with a par value of USD 1 000 (thousand) each.

b. The New Company

The division shall take place without liquidation of the Company, but with the incorporation of a New Company. The details of the new company are as follows:

FERO S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial ("SPF"), having its registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, with a share capital of USD 186 300 (one hundred eighty-six thousand three hundred US dollar) represented by 186 300 (one hundred eighty-six thousand three hundred) shares with a par value of USD 1 (one) each.

c. General shareholders and bondholders meetings of the Company

The Company's shareholders and bondholders shall approve the proposed division, whereby the Company will transfer to the New Company part of its assets and liabilities, in accordance with articles 288 and 307 of the amended law on commercial companies of August 10, 1915, at an extraordinary general shareholders and bondholders meetings to be held as soon as possible.

d. Exchange ratio of the shares

In accordance with net asset value of the Company and based on the assets and liabilities concerned by the division, one share in the share capital of the Company entitles its holder to receive 414 (four hundred fourteen) shares in the share capital of the New Company, with the total and global share premium of USD 223 (two hundred and twenty-three US dollars).

e. Terms of the delivery of the shares in the New Company

The shares in the New Company will be in registered form and will be recorded in the name of the Shareholders on the share register of the New Company. Upon request, each shareholder of the New Company will receive a certificate.

f. Date from which the division will be effective

From an accounting point of view and vis-à-vis the Company's shareholders, the operations links to the assets and liabilities to be attributed to the New Company in accordance with the present draft of terms of division will be treated as having been carried out solely on behalf of the New Company as from September 30, 2009 onwards.

g. Date as from which the shares of the New Company carry the right to participate to the profits

The shares shall carry the right to participate in any distribution of profits of the New Company as from its incorporation.

h. Advantages granted to directors, statutory and independent auditors

No special advantage will be granted to the directors and the statutory auditors of the Company and the New Company in connection with the division and, besides their customary fee for services rendered, the independent auditor issuing the reports required by article 26-1 of the law on commercial companies, will not benefit from any special advantage.

i. Allocation of assets and liabilities

Part of the assets and liabilities of the Company will be allocated to the New Company according to the principle that all assets and liabilities other than the subsidiary Orat LLC and the loan towards this subsidiary (including any contracts and other undertakings, any risks and any existing or future disputes relating to such investments) will be transferred to the New Company. Consequently, in addition to the investment portfolio, the general items (bank accounts, receivables, convertible debenture loan and other creditors) will be allocated to the New Company who will assume the obligations of the Company.

For the purpose of illustration, the allocated assets and liabilities existing on September 30, 2009 (adjusted as explained hereafter) would be as follows taking into account that these numbers have evolved since September 30, 2009 and that the allocation to the New Company will consider item f) here above.

	Total	Company	New Company
	USD	USD	USD
ASSETS			
Participation Orat LLC	100	100	-
Loan granted to Orat LLC	1 999 900	1 999 900	-
Receivables	90 427	-	90 427
Portfolio of securities	4 056 814	-	4 056 814
Cash at banks	565 611	-	565 611
Total Assets	6 712 852	2 000 000	4 712 852
LIABILITIES			
Convertible debenture loan	4 000 000	-	4 000 000
Accrued interest on debenture loan	510 000	-	510 000
Other debts	16 329	-	16 329
Total Liabilities	4 526 329	0	4 526 329
Capital and reserves			
Subscribed capital	450 000	450 000	186 300
Share premium	-	-	223
Legal reserve	45 000	45 000	-
Results brought forward	2 165 307	2 165 307	-
Contribution premium	-	(186 523)	-
Loss for the period	(473 784)	(473 784)	-
Net asset value	2 186 523	2 000 000	186 523
Number of shares	450		186 523
Value per share			1

j. Articles of Incorporation of the New Company

The proposed articles of incorporation of the New Company are as follows:

Name, Duration, Registered office, Purpose

Art. 1. There is hereby formed under the name "FERO S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial ("SPF")" under the form of a "société anonyme", governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and more particularly by the laws of August 10th, 1915 on commercial companies as modified and by the law of 11 May 2007 relative to the private asset management company ("SPF") and by the present articles of association.

Art. 2. The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required to amend these Articles of Incorporation.

Art. 3. The purpose of the Company is the acquisition, holding, management, and realisation of assets consisting of financial instruments within the meaning of sense of the law of 5 August 2005 on financial collateral agreements, and of cash and assets of any kind held in account.

The Company can also borrow, including by means of bond issues, or otherwise incur debt in order to finance its business activity.

It may not carry out any commercial activity.

It shall reserve its shares for natural persons acting within the scope of the management of their private assets, or for proprietary entities acting exclusively in the interest of the private assets of one or several natural persons, or for intermediaries acting on behalf of the forenamed investors.

It may not interfere in the management of a company in which it holds a participating interest.

The shares it will issue shall not be placed in public investments or admitted for listing on a stock exchange.

It may take all measures for the purpose of safeguarding its rights, and enter in general transactions attached to its purpose or liable to promote it and it can also perform any activities and operations that are directly or indirectly

connected to its object, while always remaining, however, within the limits of the law of 11 May 2007 on the formation of a private asset management company ("SPF").

Art. 4. The Registered Office of the Company is in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of directors.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad. Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, the Registered Office of the Company may be transferred by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand Duchy of Luxembourg and even abroad, and until such time as the situation becomes normalised.

Corporate capital, Shares

Art. 5. The subscribed capital is set at USD 186,300 (one hundred eighty-six thousand three hundred US dollars), represented by 186,300 (one hundred eighty-six thousand three hundred) shares with a nominal value of USD 1 (one) each, carrying one voting right in the general assembly.

All the shares are in bearer or nominative form.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

Management - Supervision

Art. 6. The Company is managed by a Board of Directors, composed of at least three members in the case where the Company has more than one shareholder. Otherwise, one sole director can exercise alone the powers devolved to the Board of Directors.

They can be shareholders or not, and are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may renew their mandate or remove them at any time. The directors shall hold office until their successor are elected.

The number of directors and their term are fixed by the general meeting of the shareholders.

The Board of Directors shall choose from among its members a chairman and may choose among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors.

The chairman shall preside at all the meetings of the Board of Directors, but in his absence, the Board of Directors may appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the Board of Directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

The Board of Directors is convened by the Chairman as often as the interest of the Corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Any director may act at any meeting of directors by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another director as his proxy.

The Board of Directors can deliberate or act validly only if fifty percent (50%) of the directors are present or represented at the meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In case of a tie, the chairman shall have a casting vote.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Directors is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Directors shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video or by phone.

The deliberations of the Board of Directors shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the Chairman, or if applicable, by his substitute, or by two directors present at the meeting. Any copy or excerpt of such minutes shall be signed by the chairman or two directors.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Art. 7. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, agree to compromise, grant waivers and grant withdrawal with or without payment.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more Directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

All acts binding the Company must be signed either by the chairman of the Board of Directors or by two Directors or by an officer duly authorized by the Board of Directors.

Art. 8. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

The company shall indemnify any director and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 9. The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

Shareholders' meetings

Art. 10. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify any acts relating to the operations of the Company.

The general meeting is convened by the board of directors. It shall also be convened upon request in writing of shareholders representing ten per cent (10%) of the Company's share capital. If all the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 11. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the second Thursday of March at 2.00 p.m.. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time-limits required by laws shall govern the convening notices and the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing cable, telegram, telex or facsimile. Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be adopted at a simple majority of the shareholders present or represented.

General meetings of shareholders may also be held by conference call or video-conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

Art. 12. A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders.

Business year, Allocation of profits

Art. 13. The Company's business year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 14. After deduction of any and all of the expenses of the Corporation and the amortization, the credit balance represents the net profit of the Corporation. On the net profit, five per cent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The board of directors may decide to pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Dissolution, Liquidation

Art. 15. The Corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 16. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts, and also to the provisions of the law of 11 May 2007 on the formation of a private asset management company ("SPF").

Projet de scission

a) Forme, dénomination, siège et capital de la société dont la scission est proposée:

TARO S.A., une société anonyme holding, dont le siège social est établi à L-1882 Luxembourg, 5 rue Guillaume Kroll, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 41.933.

Le capital social de la Société s'élève à USD 450.000 (quatre cent cinquante mille) représenté par 450 (quatre cent cinquante) actions avec une valeur nominale de USD 1.000 (mille) chacune.

b) La nouvelle société:

La scission aura lieu sans liquidation de la Société, mais avec constitution d'une nouvelle société (la "Société Nouvelle")

Les détails de la Société Nouvelle sont les suivants:

FERO S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial ("SPF"), ayant son siège social au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, dont le capital social s'élève à USD 186 300 (cent quatre-vingt-six mille trois cent) représenté par 186 300 (cent quatre-vingt-six mille trois cent) actions avec une valeur nominale de USD 1 (un) chacune.

c) Assemblée générale des actionnaires et des obligataires de la Société:

Les actionnaires et obligataires de la Société doivent approuver la scission proposée, par laquelle la Société transfèrera à la Société Nouvelle une partie de son patrimoine, activement et passivement, conformément aux articles 288 et 307 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, à l'occasion d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires et d'une assemblée générale extraordinaire des obligataires qui se tiendra dans les meilleurs délais.

d) Rapport d'échange des actions:

En conformité avec la valeur des actifs nets de la société et sur base des éléments actifs et passifs visés par la scission, une action de la Société sera échangée contre 414 (quatre cent quatorze) actions de la Société Nouvelle avec paiement d'une prime d'émission global s'élevant à USD 223 (deux cent vingt trois).

e) Modalités de remise des actions de la Société Nouvelle:

Les actions de la Société Nouvelle seront nominatives et inscrites au nom des actionnaires dans le registre des actions de la Société Nouvelle.

Chaque actionnaire de la Société Nouvelle peut recevoir sur demande un certificat.

f) Date de prise d'effet de la scission:

D'un point de vue comptable et à l'égard des actionnaires de la Société, les opérations de la Société relatives aux éléments actifs et passifs transférés à la Société Nouvelle conformément au présent projet de scission, seront considérées à partir du 30 septembre 2009 comme ayant été réalisées pour le compte exclusif de la Société Nouvelle.

g) Date à partir de laquelle les actions dans la Société Nouvelle donnent le droit de participer aux bénéfices:

Les actions donneront le droit de participer aux distributions des bénéfices de la Société Nouvelle à partir de sa constitution.

h) Avantages attribués aux administrateurs, commissaires et réviseurs:

Aucun avantage particulier ne sera attribué aux administrateurs et aux commissaires aux comptes de la Société et de la Société Nouvelle en rapport avec la scission et, à l'exception de la rémunération usuelle pour ses services, le réviseur indépendant établissant les rapports requis par l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales n'aura aucun avantage particulier.

i) Attribution du patrimoine:

Une partie des éléments actifs et passifs de la Société sera transférée à la Société Nouvelle sur base du principe selon lequel tout élément du patrimoine autre que la filiale Orat LLC et le prêt envers cette filiale (en ce compris tous les contrats et autres engagements, tous les risques et toutes les contestations existants et à venir se rattachant à ces investissements) demeurant dans le patrimoine de la Société, sera transféré à la Société Nouvelle.

Ainsi, en plus du portefeuille d'investissement, les postes généraux (comptes en banque, créances diverses, emprunt obligataire convertible et autres dettes) seront recueillis par la Société Nouvelle qui reprendra également les obligations de la Société.

A titre d'illustration, la répartition du patrimoine existant au 30 septembre 2009 (ajusté tel qu'expliqué ci-dessous) se présenterait comme suit étant entendu que ces chiffres ont évolué depuis le 30 septembre 2009 et que l'attribution à la Société Nouvelle tiendra compte du point f) ci-dessus.

	Total	Société	Société Nouvelle
	USD	USD	USD
ACTIF			
Participation Orat LLC	100	100	-
Prêt garanti à Orat LLC	1 999 900	1 999 900	-
Créances	90 427	-	90 427
Portefeuille de titres	4 056 814	-	4 056 814
Banques	565 611	-	565 611
Total de l'actif	6 712 852	2 000 000	4 712 852
PASSIF			
Emprunt obligataire convertible	4 000 000	-	4 000 000
Intérêts courus emprunt obligataire	510 000	-	510 000
Autres dettes	16 329	-	16 329
Total du Passif	4 526 329	0	4 526 329
Capitaux propres			
Capital souscrit	450 000	450 000	186 300
Prime d'émission	-	-	223
Réserve légale	45 000	45 000	-
Résultats reportés	2 165 307	2 165 307	-
Prime d'apport	-	(186 523)	-
Profit de la période	(473 784)	(473 784)	-
Valeur de l'actif net	2 186 523	2 000 000	186 523
Nombre d'actions	450		186 523
Valeur de l'action			1

j) Statuts de la Société Nouvelle:

Le projet des statuts de la Société Nouvelle est le suivant:

STATUTS DE TARO S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial
(" S.P.F.")

Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué une société anonyme (la "Société") sous la dénomination FERO S.A., Société de gestion de Patrimoine Familial ("S.P.F."), régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et telle que complétée, et du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("S.P.F."), et par les présents statuts.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société peut emprunter au moyen d'émission d'obligations, ou s'endetter autrement pour financer son activité.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, et elle pourra aussi effectuer toutes activités et opérations directement ou indirectement liées

à son objet, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de patrimoine familial ("S.P.F.").

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du conseil d'administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

En cas d'événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social pouvant faire obstacle à l'activité normale de la Société à son siège sont imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Capital social, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à USD 186 300 (cent quatre-vingt six mille trois cent US Dollars) représenté par 186 300 (cent quatre-vingt six mille trois cent) actions d'une valeur nominale de USD 1 (un US Dollar) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins si elle compte plusieurs actionnaires. Sinon, un administrateur unique pourra exercer les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Ils peuvent être actionnaires ou non, et sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, laquelle peut renouveler leur mandat ou les révoquer à tout moment. Ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus.

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Le conseil d'administration doit choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion une autre personne pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Chaque administrateur peut prendre part aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme ou télex un autre administrateur pour le représenter.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si cinquante pourcents (50%) des administrateurs sont présents ou représentés à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas d'égalité, le président aura voix prépondérante.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil d'Administration participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les délibérations du conseil d'administration sont transcrites sur un procès-verbal, qui est signé par le président ou, si cela est applicable, par son remplaçant ou par deux administrateurs présents à la réunion. Toute copie ou extrait de ce procès-verbal sera signé par le président ou deux administrateurs.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, actionnaires ou non-actionnaires.

La Société se trouve engagée, soit par la signature individuelle de son président, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

La Société indemniserà tout administrateur et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateurs, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 9. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle devra être convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant au moins dix pourcents (10%) du capital social. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième jeudi de mois de mars à 14.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal au Grand-duché de Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen écrit, une autre personne comme son mandataire. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires peut aussi être tenue au moyen d'une conférence téléphonique ou d'une conférence vidéo ou par d'autres moyens de télécommunication permettant à toutes les personnes prenant part à cette assemblée de s'entendre les unes les autres.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Art. 12. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

Art. 14. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour-cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce

prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le conseil d'administration peut décider d'attribuer des dividendes intérimaires en conformité avec les dispositions légales.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Dissolution, Liquidation

Art. 15. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale prise comme en matière de modification des statuts. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Un actionnaire unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 16. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives, ainsi qu'aux dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("S.P.F").

Pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009142530/444.

(090174190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Bercam International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 51.945.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2009140035/10.

(090169228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2009.

Banca Monte dei Paschi di Siena S.p.A., Succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 100.304.

Le bilan consolidé au 31/12/2008 de la Banque Banca Monte dei Paschi di Siena, inscrite à la Camera di Commercio di Siena, Siena, Italie, no d'immatriculation 00884060526, dans lequel ont été consolidés les comptes de la succursale du Luxembourg, enregistré à Luxembourg a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2009140038/13.

(090169597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2009.

Borletti Group 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 128.429.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2009140034/10.

(090169090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2009.

JER Bishopsgate S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.
R.C.S. Luxembourg B 114.093.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Martin Eckel
Mandataire

Référence de publication: 2009140042/11.

(090169679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2009.

Mars Propco 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 122.298.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marie-Thérèse Discret.

Référence de publication: 2009140047/10.

(090169530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2009.

Mac Guff Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 127.952.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009140048/10.

(090169537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2009.

Mac Guff Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 127.952.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009140049/10.

(090169539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2009.

Janus Technologies S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 139.938.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009140050/10.

(090169541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2009.

Luxfinco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 107.767.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009140051/10.

(090169545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2009.

Alcove Europe One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 139.815.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009140052/10.

(090169547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2009.

Anfinanz Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 38.739.

Berichtigung der ausserordentlichen Generalversammlung vom 14. Juli 2009

Es hat sich herausgestellt, dass ein materieller Fehler bezüglich des Vornamens des Herrn FEUSTEL, von welchem die Mandatsniederlegung als Mitglied des Verwaltungsrates der Gesellschaft "ANFINANZ HOLDING S.A." angenommen wurde bei der ausserordentlichen Generalversammlung der Aktiengesellschaft ANFINANZ HOLDING S.A., mit Sitz in L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo, RCS Luxemburg B 38.739, welche am 14. Juli 2009 stattfand (einregistriert in Luxemburg AC am 15. Juli 2009, LAC/2009/28211), und zwar dahingehend, dass der Vorname des Herrn FEUSTEL nicht, wie in vorerwähntem Protokoll, "Diester" ist, sondern "Dieter".

Somit lautet nunmehr der Name des Herrn FEUSTEL im zweiten Beschluss vorerwähnter Generalversammlung vom 14. Juli 2009, Herr "Dieter FEUSTEL".

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 octobre 2009, Relation: LAC/2009/42773. Reçu douze Euros 12,00 €

Le Receveur (signé) : Franck Schneider

Senningerberg, den 13. Oktober 2009.

Paul Bettingen

Notar

Référence de publication: 2009138801/22.

(090167632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Euro Global Select SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 98.994.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009139594/10.

(090168985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

Marrow S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1670 Senningerberg, 7, am Hueschterterboesch.

R.C.S. Luxembourg B 61.692.

Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/11/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009139596/10.

(090168840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

GT Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 89.793.

Le bilan au 31 August 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30.10.09.

Signature.

Référence de publication: 2009139597/10.

(090168839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

JER Bishopsgate S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.
R.C.S. Luxembourg B 114.093.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Martin Eckel
Mandataire

Référence de publication: 2009140044/11.

(090169677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2009.

Herbrich Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, 1, Z. I. Scheleck.
R.C.S. Luxembourg B 53.004.

Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30/10/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009139609/10.

(090168819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

Herbrich Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, 1, Z. I. Scheleck.
R.C.S. Luxembourg B 53.004.

Le Bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30/10/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009139604/10.

(090168827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

Toitures Schroeder Cony S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3731 Rumelange, 4, Zone Laangegrönn.
R.C.S. Luxembourg B 101.992.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009139445/10.

(090168629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

Altra Investments P.I. Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 116.371.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009140054/10.

(090169552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2009.

Aria Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1261 Luxembourg, 125-129, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 107.855.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009140646/14.

(090170420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2009.

Mars Propco 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.296.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marie-Thérèse Discret.

Référence de publication: 2009140046/10.

(090169526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2009.

Mars Propco 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.295.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marie-Thérèse Discret.

Référence de publication: 2009140045/10.

(090169525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2009.

Alcove Holdings Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 139.814.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009140053/10.

(090169550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2009.

P.K. Diffusion s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3355 Leudelange, 140, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 38.219.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009140060/10.

(090169727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2009.

Nordic European Investments S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 33.105.

—
Extrait du Procès-verbal du Conseil d'Administration du 14 septembre 2009

3^{ème} Résolution:

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Christophe BLONDEAU, Administrateur, demeurant professionnellement au 23 Val Fleuri L-1526 Luxembourg, Président du Conseil d'Administration jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

Pour NORDIC EUROPEAN INVESTMENTS S.A.

Signature

Référence de publication: 2009140281/14.

(090169265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2009.

Carmel Capital IV Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 4.681.400,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 120.152.

—
Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009140235/14.

(090169453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2009.

Solver S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 127.363.

—
Les comptes annuels au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009140233/10.

(090169210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2009.

PLF Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 180, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 136.813.

—
Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4/11/09.

Signature.

Référence de publication: 2009140211/10.

(090169636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2009.

Luxrealis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4702 Pétange, 23, rue Robert Krieps.
R.C.S. Luxembourg B 124.290.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25/09/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009140210/10.

(090169633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2009.

CCI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4702 Pétange, 23, rue Robert Krieps.
R.C.S. Luxembourg B 123.321.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 04/11/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009140209/10.

(090169630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2009.

Moto Shop Distribution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3450 Dudelange, 44, rue du Commerce.
R.C.S. Luxembourg B 67.159.

Le Bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 04/11/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009140203/10.

(090169621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2009.

Moto Shop Distribution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3450 Dudelange, 44, rue du Commerce.
R.C.S. Luxembourg B 67.159.

Le Bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 04/11/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009140202/10.

(090169619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2009.

Trameco, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 84.705.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28/08/09.

Signature.

Référence de publication: 2009140205/10.

(090169624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2009.

Moto Shop Distribution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3450 Dudelange, 44, rue du Commerce.
R.C.S. Luxembourg B 67.159.

Le Bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 04/11/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009140201/10.

(090169616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2009.

Isometall Distribution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 91, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 95.714.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 2 novembre 2009.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signatures

Référence de publication: 2009140157/14.

(090169460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2009.

Steffens S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5485 Wormeldange-Haut, 48, rue Hiehl.

R.C.S. Luxembourg B 131.616.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009140645/14.

(090170422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2009.

Stodiek Beteiligung I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 113.244.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009140637/10.

(090170457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2009.

Stodiek Beteiligung II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 113.384.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009140636/10.

(090170461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2009.

Schemann BusinessAdventure, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6743 Grevenmacher, 11, Gruewereck.

R.C.S. Luxembourg B 93.237.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009140664/10.

(090169849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2009.

Alternative Travail Temporaire, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3515 Dudelange, 80, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 47.966.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 04/11/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009140207/10.

(090169626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2009.

Hosei Gijuku Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 74.824.

Les comptes annuels au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009140056/10.

(090169721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2009.

Flèches S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 132.845.

Les comptes annuels au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009140057/10.

(090169722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2009.

Andreosso S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3327 Crauthem, 4A, Z.I. Im Bruch.

R.C.S. Luxembourg B 17.196.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 novembre 2009.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2009140129/14.

(090169385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2009.

Vahina, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 78.166.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 novembre 2009.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2009140128/14.

(090169316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2009.

Phimac Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 118.630.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009140112/10.

(090169519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2009.

Callaway Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 56.242.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009140113/10.

(090169522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2009.

Mugo, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6931 Mensdorf, 34, rue de Beyren.

R.C.S. Luxembourg B 77.821.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009140114/10.

(090169528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2009.

Cegelec SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 53.493.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009140099/10.

(090169538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2009.